



ACTUALITÉ

Rapport Moreau :
des orientations inacceptables

MONDES UNIVERSITAIRES

Vers un diplôme régional ?

MÉTIER

La retraite : à quel âge ?

ENTRETIEN

Serge Audier

MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - N° 617 SEPTEMBRE 2013

e s n e s u p

DOSSIER

Néolibéralisme inventer des lieux de résistance

UNIVERSITÉ

Recherche

PROXIMITÉ
CONFIANCE
ENGAGEMENT
ENTRAÏDE



La CASDEN affirme ses valeurs d'entraide et de solidarité

et donne à tous les personnels de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture la possibilité de réaliser leurs projets dans les meilleures conditions.

Partager avec vous une relation de confiance, à la CASDEN c'est une priorité.

Un réseau de Chargées de Relation Enseignement Supérieur et Recherche est à votre disposition.

Coordonnées disponibles sur www.casden.fr

casden



BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de l'éducation, de la recherche et de la culture

Une rentrée sous tension

→ par Claudine Kahane et Marc Neveu, cosecrétaires généraux



Claudine Kahane et Marc Neveu
cosecrétaires généraux

Deux lois (sur la refondation de l'École et sur l'Enseignement supérieur et la Recherche) promulguées juste avant les vacances, une loi (sur les retraites) que le gouvernement espère faire passer au plus vite... la rentrée universitaire est placée sous haute tension.

Alors que les difficultés budgétaires se traduisent par des suppressions ou des mutualisations forcées d'enseignements, des équipes de recherche sous-dotées et des conditions de travail dégradées, lors de sa conférence de presse de rentrée, la ministre a tenté de travestir cette réalité. Elle a aussi glissé sur la situation chaotique que connaissent étudiants et personnels des ex-IUFM : ici, les personnels sont pressés de choisir leur affectation, sans qu'il soit rappelé que l'affectation dans l'ESPE est de droit⁽¹⁾ ; là, des étudiants déjà titulaires d'un master enseignement sont contraints à s'inscrire en M1 du nouveau master MEEF pour présenter les concours !

Concernant la loi ESR, dont le SNESUP continuera à combattre les orientations néfastes, parmi la vingtaine de textes d'application annoncés, deux seulement ont été rendus publics : la circulaire sur les dispositions transitoires⁽²⁾ et le projet d'arrêté sur le cadre des formations. Dénonçant un calendrier de consultation qui déconnecte ce dernier texte de ceux sur l'accréditation et sur les moyens, le SNESUP s'oppose aussi à ses orientations : l'emploi

comme critère de pilotage, le numérique comme pratique pédagogique universelle, la construction de parcours par empilement de briques de compétences et l'absence de toute mention de la recherche en licence. D'autres textes en attente (statuts, évaluation...) demanderont une grande vigilance et d'être prêts à se mobiliser pour contrer les effets dommageables de la loi.

Une première journée de grève et de manifestation intersyndicale a porté dans la rue, dès le 10 septembre, le mécontentement des salariés, face à un gouvernement qui fait le choix de maintenir à 62 ans l'âge de départ à la retraite et de poursuivre l'augmentation de la durée de cotisation. Il y a urgence à amplifier dans les établissements le travail d'explication des mesures projetées et à débattre des choix alternatifs, notamment en matière de financement et de prestations des retraites, à l'aide des documents préparés par le SNESUP⁽³⁾.

(1) Droit inscrit dans la loi, notamment grâce aux interventions du SNESUP.

(2) Elle concerne l'installation du Conseil Académique et la transformation des PRE-EPCS en Communautés d'Universités et d'Établissements (CUE). Nous reviendrons prochainement sur ces questions.

(3) Voir les documents en ligne sur www.snesup.fr

ACTUALITÉ 6

Retraite

- Rapport Moreau : des orientations inacceptables
- Des inégalités à corriger, des droits nouveaux à gagner...

VOIX DES ÉTABLISSEMENTS 16

MÉTIER 17

- Retraite : petit guide pratique
- Situations de handicap dans l'enseignement supérieur : comment sortir de l'impasse ?

DOSSIER 9

Néolibéralisme

inventer des lieux de résistance

Si, dans ce Mensuel et dans nos autres supports de communication, il nous est assez souvent arrivé de dénoncer les ravages de l'idéologie néolibérale au sein de l'Université, nous n'avons pas encore suffisamment attiré l'attention sur les autres domaines dans lesquels, comme le souligne opportunément Barbara Stiegler, elle étend ses fictions délétères et dégrade au rang de fantasmes les notions d'émancipation et de pensée critique. Nous ne renonçons évidemment pas ici à poursuivre l'analyse de ses effets dans le monde universitaire. L'éclairage de Christian Laval met en lumière les rapports que nous nous voyons ainsi contraints d'entretenir avec les concepts de rentabilité ou de professionnalisation. Son article est utilement complété par la note de lecture de Maryvonne Holzem sur un ouvrage de François Rastier qui fait de l'éducation le dernier rempart contre l'idéologie managériale. Mais nous avons également beaucoup à apprendre de l'analyse des effets causés par celle-ci dans l'ensemble du service public et des dysfonctionnements qu'ils y produisent : au sein de la police (Emmanuel Didier), de Pôle-Emploi (Noël Daucé) et de l'hôpital public (Frédéric Pierru).

MONDES UNIVERSITAIRES 19

- Cadre national des formations : vers un diplôme régional ?
- Nouvelle loi ESR et Recherche : en direct continuité de la loi LRU

ENTRETIEN 21

- avec Serge Audier

SNESUP.COM 22

Hommages

- Ernest-Marie Laperrousaz
- Geneviève Calame-Griaule
- Albert Jacquard

ÉPHÉMÉRIDE

24 ET 25 SEPTEMBRE :
Conseil Délibératif Fédéral
National de la FSU

1^{ER} OCTOBRE : Assemblée Générale
des Enseignants de statut second
degré – Bourse du Travail de Paris –
Salle Eugène Varlin

DÉBUT OCTOBRE : nouvelle
journée d'action sur les retraites
au moment de l'ouverture de la
discussion au Parlement

8 OCTOBRE : Bureau National

10-11 OCTOBRE : Stage FSU portant
sur les questions budgétaires
universitaires

14 OCTOBRE : CNESER

16 OCTOBRE :
Journée de réflexion sur le rôle du
CNU et de nos élus au CNU.

17 OCTOBRE : Conseil Supérieur
de l'Éducation

17 OCTOBRE : Commission
Administrative

Rappel : l'Université de Reims Champagne
Ardenne a décidé de rendre hommage à
Pierre Duhaucourt en organisant, en par-
tenariat avec l'Institut de Recherches FSU,
un Colloque le 5 décembre 2013.

Les propositions de communications ou
d'interventions peuvent être adressées au
secrétariat de l'équipe de recherche
REGARDS jusqu'au 30 septembre à
l'adresse : gilles.rasselet@univ-reims.fr

DERNIÈRE MINUTE

La campagne d'affectation des enseignants
de statut second degré a commencé.

On trouvera les informations utiles sur
[http://www.education.gouv.fr/pid25535/
bulletin_officiel.html?cid_bo=72230](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=72230)

MENSUEL
DU SYNDICAT
NATIONAL DE
L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR

SNESUP-FSU
78, rue du Faubourg-Saint-Denis,
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10
Internet : www.snesup.fr

Directeur de la publication : Guy Odent

Coordination des publications : Thierry Astruc

Rédaction exécutive :
Laurence Favier, Isabelle de Mecquenem,
Anniesse Nef, Christophe Pébarthe, Alain Policar

Secrétariat de rédaction :
Latifa Rochdi
Tél. : 01 44 79 96 23

CPPAP : 0 111 507698 D 73

ISSN : 0245 9663

Conception et réalisation : C.A.G., Paris

Impression :
SIPE, 10 ter, rue J.-J.-Rousseau, 91350 Grigny

Régie publicitaire :
Com d'habitude publicité,
Clotilde Poitevin. Tél. : 05 55 24 14 03
contact@comdhabitude.fr

Prix au numéro : 0,90 € * Abonnement : 12 €/an

Supplément à ce numéro : 16 pages FDM

Illustration de couverture : © Didier Chammas

CHILI

11 septembre 1973

Salvador Allende vit dans le « printemps chilien étudiant », dans la résistance des mineurs, des Indiens Mapuches, dans les « révolutions au Venezuela », en Équateur, en Bolivie... L'héritage du « camarade-président » qui s'immola le 11 septembre 1973 dans le palais présidentiel bombardé, pour rester fidèle à son peuple, porte ses fruits. Si la violence du « golpe » et de la répression furent extrêmes, c'est parce que l'oligarchie chilienne et l'impérialisme voulaient liquider les réformes structurelles anti-capitalistes de l'Unité Populaire. Pour la première fois dans l'histoire du continent, un candidat marxiste est proclamé président. Il affirme sa volonté d'aller vers le socialisme par ce que l'on appellera la « voie chilienne » pacifique : respect du cadre démocratique, du pluralisme politique... Dans ses *Mémoires. À la Maison blanche, 1968-1973*, Henry Kissinger, révèle que Nixon demanda à la CIA « d'empêcher Allende d'accéder au pouvoir ». Le programme politique porté par Allende et la coalition d'Unité Populaire constituait un crime de lèse impérialisme. Le cuivre était majoritairement aux mains des compagnies nord-américaines Anaconda Copper Company et Kennecott Copper Company. En juillet 1971, le gouvernement les expropria sans indemnisation. Au titre de la réforme agraire, sept millions d'hectares furent également expropriés, tout comme le géant des communications ITT... Ces mesures affectèrent les intérêts de classe de l'oligarchie et de Washington. Ils se lancèrent dans une violente campagne de déstabilisation, d'étrangement... Malgré cela, aux législatives de mars 1973, l'Unité Populaire progressa spectaculairement: 43,9 %. Il ne restait plus que les sabreurs pour rétablir, dans le sang, l'ordre capitaliste. ● *Jean Ortiz*

INÉGALITÉS

Inquiétante augmentation
de la pauvreté

Les dernières données de l'INSEE montrent que les inégalités se creusent encore en France. Ainsi, pour ce qui est des revenus, le rapport interdécile, c'est-à-dire entre les 10 % les plus pauvres et les 10 % les plus riches, déjà très élevé, est passé de 3,5 en 2010 à 3,6 en 2011. Quant à l'augmentation globale des revenus du patrimoine, elle n'est qu'un trompe-l'œil puisqu'elle profite essentiellement aux 10 % les plus riches.

Dans ce contexte global, on ne s'étonnera pas de l'augmentation des situations de dénuement. On compte en effet 8,6 millions de personnes (dont 4,7 millions de femmes) vivant sous le seuil de pauvreté (soit 964 euros pour une personne seule, 1 464 pour un couple et 1 757 pour un couple avec un enfant). Grâce à une étude (par sondage) du Secours populaire, nous savons que le risque de pauvreté s'est accru pour les familles monoparentales (celles-ci ayant, dans 4 cas sur 5, une femme à leur tête). Un projet de loi sur « l'égalité femme-homme » doit être prochainement débattu au Parlement. Les mesures envisagées vont certes dans le bon sens. Mais il est difficile de penser que, faute d'une véritable politique de justice sociale (notamment fiscale), elles suffiront à éradiquer le temps partiel subi, le chômage et, d'une façon générale, la précarité. ● *Alain Policar*

BUDGET

Austéritaire

Tout va mieux ! Le gouvernement français le claironne et le prouve. Il annonce 0,9 % de croissance en 2014, taux sur lequel le budget est élaboré, et 3,6 % de déficit du PIB. Le tout est agrémenté de « 15 milliards d'économies », grâce à une baisse dans les dépenses publiques (80 % du total). Le mécanisme infernal de la politique austéritaire à double détente s'annonce. D'abord les services publics doivent faire face à la pénurie, ce qui *in fine* revient toujours à une baisse de pouvoir d'achat, déjà affecté par la hausse de la TVA de janvier 2014. Puis, les recettes fiscales sont moins élevées que prévues car la croissance n'est pas au rendez-vous, faute de demande. Conclusion, le déficit excède la prévision, une nouvelle tranche d'austérité est nécessaire. Jusqu'à la prochaine ? Ou bien... ● *Christophe Pébarthe*

À chaque niveau scolaire sa calculatrice CASIO !



Petite Fx
CP - CE1 - CE2



Fx Junior Plus
CM1 - CM2



Fx-92 Collège 2D+
COLLÈGE



Graph 25+ Pro
LYCÉE PROFESSIONNEL



Graph 35+ USB
LYCÉE GÉNÉRAL



Graph 75 / Graph 95 SD
LYCÉE - SECTIONS SCIENTIFIQUES



Fx-CG20
LYCÉE - SECTIONS SCIENTIFIQUES
ÉTUDES SUPÉRIEURES



Graph 100+ USB
ÉTUDES SUPÉRIEURES



ClassPad 330 PLUS
ÉTUDES SUPÉRIEURES



Fx-CP400
ÉTUDES SUPÉRIEURES

Toutes les calculatrices CASIO sont conformes aux programmes scolaires du ministère de l'Éducation nationale.

CASIO.

www.casio-education.fr

Rapport Moreau : des orientations inacceptables

→ par Jacques Guyot, responsable du secteur « Retraités »

Le rapport issu de la commission Moreau devait servir de cadre général à une nouvelle réforme des retraites. Face aux critiques et à l'opposition de la CGT, de FO, de SUD et de la FSU, le gouvernement a dû renoncer à bon nombre de propositions. Il nous faut poursuivre le mouvement afin de refuser les orientations en œuvre depuis 20 ans

Le rapport se plaçait dans la continuité des réformes précédentes considérées comme un progrès acquis dans « la qualité du débat collectif ». Donc, il n'était pas question de remettre en cause l'augmentation du nombre d'annuités nécessaires, le recul de l'âge légal de départ à la retraite ramené à 60 ans en 1981, la décote instaurée en 2003 dans la fonction publique.

Toutes les propositions du rapport visent le même objectif : diminuer les retraites en rabotant les acquis familiaux, en diminuant les retraites initiales, en aggravant la fiscalité des retraités et n'assurant plus le maintien du pouvoir d'achat des retraites actuelles.

Le rapport est aussi caractérisé par un souci de ménager les futures victimes, actifs et retraités, privé et public. La notion d'équité est largement utilisée à la place de celle des droits acquis au cours de la vie par les salariés. Il y a souvent des formulations visant à opposer les pensions modestes qu'il faut protéger et les autres qui doivent contribuer à l'effort partagé.



Toutes les propositions du rapport visent le même objectif : diminuer les retraites en rabotant les acquis familiaux, en diminuant les retraites initiales, en aggravant la fiscalité des retraités et n'assurant plus le maintien du pouvoir d'achat des retraites actuelles.



Le rapport analyse la situation actuelle qu'il juge « globalement satisfaisante ». Pour la commission, retraités et actifs ont des niveaux de vie équivalents (ce qui ne veut pas dire que les niveaux de pensions et de salaires sont les mêmes) ; les minimas de pensions et de revenus, les droits familiaux assurent une certaine redistribution. Mais les droits familiaux créent de l'iniquité, les majorations en pourcentage favorisant

les pensions les plus élevées. Le rapport examine la question du financement des retraites en ne reprenant qu'un seul aspect : le rapport retraités/actifs est appelé à croître et mécaniquement il est nécessaire d'avoir de nouvelles ressources pour maintenir les niveaux de retraite actuels. De façon conjoncturelle, 1 % de PIB serait nécessaire pour 2020. Mais le chômage, des seniors en particulier, serait une cause des problèmes actuels.

Curieusement, la commission oublie de mentionner la faiblesse des salaires (que le blocage de la valeur du point d'indice illustre parfaitement tout comme la sous-rémunération de moins 30 % des enseignants, dixit la Cour des Comptes) comme cause des ressources insuffisantes.

Pour la commission, il faut donc prendre des mesures d'effort partagé entre actifs et retraités pour revenir à l'équilibre en 2020 et maintenir ensuite cet équilibre par le biais d'un comité de pilotage des retraites, nouvel organisme composé d'experts permettant ensuite d'éviter loi et débats risquant d'engendrer manifestations et colères.

Dans un souci de communication, il est proposé de lutter contre les inégalités par quelques mesures pour les apprentis, la prise en compte du chômage, mais aussi, au nom de l'équité, de raboter quelques avantages qui peuvent caractériser un régime. Par exemple, la naissance d'un enfant apporte 4 trimestres dans le privé ; pour la commission, il faut tout ramener à 2 trimestres comme dans le public.

Ces mesures de rabotage, baptisées « modernisation », veulent rapprocher les différents régimes de retraite par le bas toujours au nom de l'équité.

On se demande pourquoi. Le taux de remplacement, c'est-à-dire le rapport entre le dernier salaire perçu et la première pension, est pratiquement identique pour le public et le privé malgré des différences très importantes selon le niveau atteint en fin de carrière. Le taux de remplacement médian pour la génération 1942 est de 74,5 % dans le privé et de 75,2 % dans le public, page 31 du rapport. Le taux de remplacement a néanmoins baissé de 4 % dans le public.

Des mesures pour améliorer le taux d'emploi des seniors (sinon pourquoi retarder l'âge de départ, directement par la limite d'âge, indirectement par le nombre d'annuités et la décote) et la prise en compte de la pénibilité sont avancées.

LES MESURES PRÉCONISÉES PAR LE RAPPORT

❶ Ne plus garder le dernier indice acquis au moins 6 mois par les fonctionnaires comme base pour le calcul de la pension ; le remplacer par la moyenne des dix dernières années en prenant en compte une partie des primes. Cette mesure, d'après le rapport, devrait se faire à coût constant.

Mais les enseignants ne pourront pas compenser les pertes résultant de l'abandon du dernier indice par les primes : ils n'en ont pas !

Cette mesure serait particulièrement meurtrière dans l'enseignement supérieur, du fait de la structure des carrières se terminant normalement aux échelles lettres.

Exemple : pour un MCF accédant à la hors classe pendant le dernier échelon de la classe normale, restant donc 5 ans à l'indice 821 avant de parcourir les chevrons de l'échelle lettre A en 3 ans, la perte immédiate serait de 13,4 %.

Tenir ses promesses.



Les pensions des fonctionnaires sont un salaire continué payé par le budget de l'État. Leur financement ne dépend pas des ressources d'une caisse de retraite mais des recettes fiscales.

Elle serait encore plus importante pour des PR première classe ou classe exceptionnelle.

Cette mesure pourrait être ramenée à la prise en compte de 7,5 ou 3 ans, ouvrant l'illusion d'un recul possible. La commission estime que son impact serait de - 3,5 %. C'est absurde en tout cas pour les enseignants. La CGT, très remontée, estime cette perte à 10 % en moyenne.

② Supprimer totalement (ou partiellement) l'abattement de 10 % des retraités dans la déclaration des revenus. L'abattement toujours appelé « pour frais professionnels » est une mesure de justice pour tous ceux qui ne peuvent pas dissimuler une partie de leurs revenus. Il n'a rien à voir avec la prise en compte de frais professionnels. Voir le site de la FGR où un très bon article en fait l'historique. La revue « Capital » a fait une simulation. Pour une pension brute annuelle de

35 422 euros, la perte nette serait de 935 euros par an. Voir www.capital.fr

③ Augmenter la CSG déductible qui existe à 3 taux différents : 0 % (exonération), 2, 4 % (réduit) et 4, 2 %. Elle serait alignée sur le taux des actifs (5,1 %) pour ceux qui sont à 4, 2 %, augmentée pour ceux qui sont à taux réduit entraînant donc 0,9 % de perte immédiate.

④ Fiscaliser la majoration de 10 % pour ceux et celles qui ont eu 3 enfants (pages 61 et 85 du rapport), voire la supprimer (page 127) et la remplacer par une allocation forfaitaire versée seulement aux femmes.

⑤ Augmenter le nombre d'annuités nécessaires et reculer l'âge légal pour le départ à la retraite.

La période actuelle a été marquée par un allongement très brutal (1 trimestre/an) du nombre des trimestres nécessaires pour avoir un taux plein et éviter la décote.

Il est proposé de porter, plus ou moins vite, le nombre d'annuités de 42 ans à 44 ans.

La commission n'écarte pas le recul de l'âge légal, mais ne le souhaite pas, la menace de la décote suffisant pour retarder spontanément l'âge de départ. La commission fait des propositions pour un système combinant l'âge de départ et le nombre d'annuités pour éviter la décote.

⑥ Désindexer les pensions actuelles de la hausse des prix entraînant une perte de 1 à 1,2 % par an, pendant 3 ans.

⑦ Augmenter les cotisations patronales et salariales : 0,1 point par an pendant 4 ans, partagé entre part salariale et part patronale.

Effrayée par tant d'audace, la commission a réfuté immédiatement cette proposition au nom de la compétitivité. Le MEDEF la refuse catégoriquement. Cette proposition est néanmoins reprise par Ayrault mais l'augmentation de la part patronale sera compensée par des mesures budgétaires.

Quelques mesures terminant le rapport tiennent plus du vœu pieux (emploi des seniors) et de la communication (pénibilité où il est proposé des formations pour trouver un emploi moins exposé) que de la recherche de l'amélioration des situations actuelles.

De grandes questions méritent aussi d'être abordées :

- les sacrifices imposés aux salariés depuis bientôt 30 ans : 10 points de PIB sont passés des revenus du travail aux revenus du capital qui a ainsi accaparé la plus grande partie des fruits de la croissance ;
- la politique menée pour la rémunération des fonctionnaires avec le blocage de la valeur du point d'indice qui sera poursuivi en 2014 ;
- les impacts très lourds des réformes de 1993, 2003 et 2010.

Enfin, et c'est le statut de la fonction publique, les pensions des fonctionnaires sont un salaire continué payé par le budget de l'État. Leur financement ne dépend pas des ressources d'une caisse de retraite mais des recettes fiscales. ●

Augmenter le nombre d'annuités nécessaires pour avoir une retraite à taux plein et éviter la décote, quel impact sur les enseignants du supérieur ?

Depuis plus de 10 ans, l'âge moyen de recrutement des maîtres de conférences est de 33 ans. Quelques-uns d'entre eux étaient déjà recrutés dans la fonction publique surtout comme Professeurs agrégés ou certifiés. Mais les autres ont connu des situations diverses : vacataires, contractuels ou ATER ne donnant pas, dans la majorité des cas, de droits pour leur future retraite : trimestres validés pour éviter la décote et cotisations prises en compte pour le calcul de la pension. D'autres encore, de plus en plus nombreux dans certaines disciplines scientifiques, ont dû effectuer un stage post-doctoral de 1 à 2 ans dans des laboratoires étrangers, stage qui n'apporte rien en cotisations pour la retraite.

Pour eux, l'âge de départ à la retraite sera celui qui annule la décote, 67 ans avec la réglementation actuelle sauf à avoir des retraites lamentables. Et leur pension sera calculée sur un nombre d'années cotisées bien inférieur aux 42 ou 43 annuités exigées, donnant dès lors un taux de remplacement particulièrement bas. Avoir un indice terminal le plus élevé possible permettrait de contrebalancer les pertes de pouvoir d'achat mais obligera souvent à prolonger la carrière au détriment de l'emploi des jeunes.

Rappel : le taux de décote est de 1,25% par trimestre manquant avec une décote maximale de 20 trimestres.

RETRAITE

Des inégalités à corriger, des droits nouveaux à gagner...

Un projet de loi qui s'inscrit dans le prolongement des réformes antérieures. Plus que jamais, il faut poursuivre la mobilisation. → par Stéphane Tassel

Loin de la Bérézina prophétisée dans certains médias et soutenue par l'opinion, la mobilisation du 10 septembre pour les retraites l'emploi, les salaires, a rassemblé des centaines de milliers de manifestants, partout sur le territoire à une date pourtant proche des rentrées scolaire et universitaire.

Les choix gouvernementaux sont à mille lieux de corriger les inégalités et reculs imposés par les attaques successives contre notre régime de retraite par répartition depuis vingt ans. La population est lucide quand aux aggravations contenues dans le maintien des deux bornes d'âge issu de la réforme Woerth de 2010 et dans l'allongement progressif à 43 années de cotisation (pour ceux nés en 1973) dès les natifs de 1958.

Le projet de loi présenté au Conseil des ministres le 18 septembre prochain, ne reprend pas toutes les préconisations du rapport Moreau, à la base du travail gouvernemental. En atteste, la liste des orientations annoncées à la FSU par le

premier ministre le 27 août dernier, à deux heures d'une conférence de presse savamment orchestrée. Le gouvernement renonce à désindexer le montant des retraites sur le coût de la vie pour les trois prochaines années. Le mode de calcul des pensions sur les six derniers mois demeure la règle dans la fonction publique. De l'aveu même du Premier ministre, modifier ce mode de calcul différencié du secteur privé aurait été générateur d'inégalité, alors que les taux de remplacement dans les secteurs privé et public sont sensiblement comparables. Cette position gouvernementale est en partie une conséquence de l'action des organisations représentatives. La reconnaissance des temps d'études dans le calcul des retraites fait enfin son entrée dans le débat. Ce thème est un point crucial, en particulier pour les EC débutant leur carrière à 33 ans, mais aussi pour l'ensemble de la société quand la question de la démocratisation de l'École et l'élévation à 18 ans de la scolarité

obligatoire sont des objectifs restant à conquérir. Des traductions concrètes nécessitent la construction d'un rapport de force.

Néanmoins, ce projet de loi s'inscrit dans le prolongement des réformes antérieures. Le Premier ministre considérant, pour ne citer que ce point, que le sort des régimes spéciaux est scellé par les précédentes réformes. Une vigilance accrue doit être portée sur le système de pilotage des retraites. La création d'un comité de pilotage des retraites soulève de nombreuses questions concernant sa constitution, son champ d'action, son articulation avec l'action parlementaire, ses rôles et attributions par rapport au Conseil d'orientation pour les retraites (où siègent des organisations syndicales).

Dans les jours, les semaines qui viennent, dans le débat large et au plus près des préoccupations de tous convaincre que d'autres choix sont possibles, est une priorité. ●

LISTE DE NOS ÉLUS (ÉTABLI PAR THIERRY ASTRUC)

CNESER

Le CNESER⁽¹⁾ se réunit, en dehors des sessions disciplinaires, une fois par mois à l'exception du mois d'août. Des sessions du CNESER habilitation ont lieu entre janvier et juin pour examiner, par vague, les contrats d'établissements et les habilitations des diplômés. Vous pouvez contacter les élus à l'adresse cneser@snesup.fr.

Thierry Astruc (CSP), Frédéric Baudin (CSP), Marc Boninchi, Claire Bornais (SP), Marc Champesme (SP), Jérôme Dauvieu, Karine Doré-Mazars, Christine Duprat (CSP), Philippe Guérin, Édith Hantz, Claudine Kahane (SP), Brigitte Lion (CSP), Vincent Peyrot (CNPES), Anne Roger, Y. Pascual, Stéphane Tassel, Mustapha Zidi (CNESERAAV), Marianne Baby, Julien Giral, Hervé Petit (CSP rotation), Thierry Reygades (SP rotation).

Section disciplinaire : Marc Boninchi, Karine Doré-Mazars, Anne Roger, Y. Pascual, Mustapha Zidi (président).

Comité suivi licence : Marc Boninchi.

Comité suivi master : Anne Roger, Y. Pascual.

Conseil supérieur de l'éducation (MEN)

Le CSE traite beaucoup de dossiers en commun avec le CNESER, notamment sur l'enseignement supérieur (BTS, classes préparatoires ou la loi dite de « refondation »).

Pour tout contact, écrire à cneser@snesup.fr.

Au titre du CNESER : Thierry Astruc et Stéphane Tassel (SNESUP), Marianne Baby (SNUIPP), Serge Chabrol (SNEP), Marie-Dolorès Cornillon (SNASUB), Michelle Frémont (SNUIPP), Judith Fouillard (SNUIPP), Bernadette Groison (FSU), Jean-Michel Harvier (SNES), Valérie Héraud (SNES), Roland Hubert (SNES), Marie-Agnès Momnier (SNES), Michelle Olivier (SNUIPP), Thierry Reygades (SNES), Sébastien Sihl (SNUIPP), Valérie Sipahimalani (SNES).

Comité technique ministériel de l'enseignement supérieur et de la recherche

Il est consulté sur les problèmes généraux d'organisation et les conditions générales de fonctionnement du service, les programmes de modernisation et les règles statutaires⁽²⁾... Il est informé sur les moyens budgétaires et en personnel (rapport annuel), les actions menées en matière de formation et les mesures prises pour améliorer l'accès des femmes aux emplois supérieurs.

Contact à l'adresse sdp@snesup.fr, en précisant CTMESR dans l'objet. Pascal Anger, Philippe Aubry (SNESUP), Christophe Blondel, Philippe Buttgen, Chantal Chantoiseau, Hervé Petit, Christian Vieron-Lepoutre, Gérard Tollet (SNESUP).

Comité technique universitaire (CTU)

Les élections ont eu lieu en 2010, mais il n'a jamais été installé par le MESR ! Contact à l'adresse sdp@snesup.fr, en précisant CTU dans l'objet. Noël Bernard, Anne-Marie Bernardi, Marc Champesme, Heidi Charvin, Catherine Deville-Catin, Jean Fabbri, Dominique Faudot, Jean-Luc Godet, Carole Hoffmann, Isabelle Krzykowski, Thierry Labica, Michelle Lauton, Vincent Peyrot, Frédéric Régent.

CAPN des agrégés

Corinne Terreau et Lionel Dutheil.

CAPN des certifiés

Emmanuelle Niguès.

(1) SP : Section permanente ; CSP : Commission scientifique permanente ; CNPES : Commission nationale pédagogique des études de santé ; CNESERAAV : Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche agricole alimentaire et vétérinaire. Voir www.enseignementsup-recherche.gouv.fr/cid23537/les-attributions-du-c.t.p.m.e.s.r.html



© Didier Chamma



NEOLIBERALISME
inventer des lieux
de resistance

Néolibéralisme inventer des lieux de résistance

→ Dossier coordonné par Annliese Nef et Alain Policar

Si, dans ce Mensuel et dans nos autres supports de communication, il nous est assez souvent arrivé de dénoncer les ravages de l'idéologie néolibérale au sein de l'Université, nous n'avions pas encore suffisamment attiré l'attention sur les autres domaines dans lesquels, comme le souligne opportunément Barbara Stiegler, elle étend ses fictions délétères et dégrade au rang de fantômes les notions d'émancipation et de pensée critique.

Nous ne renonçons évidemment pas ici à poursuivre l'analyse de ses effets dans le monde universitaire. L'éclairage de Christian Laval met en lumière les rapports que nous nous voyons ainsi contraints d'entretenir avec les concepts de rentabilité ou de professionnalisation. Son article est utilement complété par la note de lecture de Maryvonne Holzem sur un ouvrage de François Rastier qui fait de l'éducation le dernier rempart contre l'idéologie managériale. Mais nous avons également beaucoup à apprendre de l'analyse des effets causés par celle-ci dans l'ensemble du service public et des dysfonctionnements qu'ils y produisent : au sein de la police (Emmanuel Didier), de Pôle-Emploi (Noël Daucé) et de l'hôpital public (Frédéric Pierru).

Peut-être faut-il ne pas céder au découragement et, comme nous y invite F. Pierru, miser sur l'instabilité du modèle néolibéral pour trouver les ressorts d'une résistance citoyenne. En complément de ce dossier, on lira l'entretien que nous a accordé Serge Audier, entretien dans lequel nous sommes invités à mieux percevoir la complexité du néolibéralisme.

Qu'est-ce que le néolibéralisme ?

→ par Barbara Stiegler, MCF philosophie, université de Bordeaux 3

Loin de construire une alternative à la crise, le modèle néolibéral relègue au rang de fantasmes archaïques et luxueux les notions d'émancipation et de mise en question des savoirs constitués. Il est de notre responsabilité de participer à la reconstitution de nos collectifs de travail, à l'invention de nouveaux lieux de résistance critique et à l'élaboration d'une pensée commune.

Si l'histoire du libéralisme remonte au XVIII^e siècle, celle du néolibéralisme commence dans les années 1930, avec une réflexion collective sur les conséquences économiques, sociales et politiques de la crise de 1929⁽¹⁾. Les participants du colloque Lippmann (Paris, 1938) partagent un constat commun. La grande crise vient de révéler aux yeux de tous les tendances naturelles du capitalisme à fabriquer des monopoles et à rigidifier les privilèges. Quant au libéralisme classique, il a lui aussi failli, du fait de sa croyance naïve en une bonne nature du marché. Aussi faut-il inventer un *nouveau* libéralisme, assumant s'il le faut une intervention active de l'État et de ses artifices (lois, règlements, normes et, dans une certaine mesure, dépenses publiques). L'idée est que cet État rénové garantisse, contre les tendances monopolistiques du capitalisme lui-même, le libre jeu de la compétition, et ce, jusque dans les domaines que la puissance publique tend à se réserver (santé, éducation, recherche, etc.).

Si la compétition doit être libérée, c'est parce qu'elle est le moteur du changement et de l'émergence du nouveau. S'appuyant à la fois sur la révolution industrielle et sur l'évolutionnisme diffus du XIX^e siècle, ces nouveaux libéraux ont en commun de penser l'évolution comme l'idéal directeur des sociétés humaines, et la sélection des plus aptes, compris comme les mieux adaptés au changement, comme son moteur essentiel. Or, l'emprunt de ces catégories à l'évolutionnisme vient compliquer l'anti-naturalisme affiché au départ. Si les néolibéraux veulent se débarrasser de la mystique libérale classique, celle qui croyait en une bonne nature du marché, n'est-ce pas au prix d'un nouveau mysticisme, d'une foi aveugle en une bonne nature de la concurrence, censée produire spontanément une bonne évolution ?

Cette superstitution, devenue dominante dans les trois dernières décennies du XX^e siècle, est à son tour en train d'entrer en crise. Partout dans le monde, des voix s'élèvent de tous côtés pour constater le caractère destructeur du modèle néolibéral. S'efforçant de court-circuiter les revendications alternatives d'une



© Didier Chamma

Du côté de la recherche, l'Université et les laboratoires sont sommés d'inventer du nouveau à flux tendu, le nouveau étant lui-même réduit aux innovations technoscientifiques favorisant « l'écosystème de la croissance », et s'émancipant désormais officiellement de tout contrôle critique.

société de la coopération, de nouveaux managers tentent d'imposer la troisième voie d'une « coopétition » (mixte subtil de compétition et de coopération) qui serait la clé de l'évolution des nouveaux « écosystèmes »⁽²⁾. Ces nouvelles catégories, empruntées à une théorie de l'évolution renouvelée par l'écologie scientifique, imprègnent d'ores et déjà les politiques publiques, qui croient construire une alternative à la crise en favorisant des « écosystèmes » locaux s'intégrant à un vaste « écosystème de la croissance »⁽³⁾. Loin de rompre avec le modèle néolibéral, elles visent en réalité à prolonger la durée de vie du modèle, tout en renforçant la prégnance de ses paradigmes implicites.

Les fictions du néolibéralisme

C'est l'empilement chronologique de ces catégories biologisantes (évolution, compétition, sélection des plus aptes, adaptation, mutation, écosystème), jamais légitimées

publiquement ni interrogées collectivement, qu'on essaie d'imposer aujourd'hui au monde de l'enseignement et de la recherche, après les avoir diffusées dans tous les autres champs du travail. À l'aune de ce modèle, les notions d'émancipation, de pensée critique ou de mise en question des savoirs constitués sont dégradées au rang de fantasmes archaïques et luxueux, bien trop coûteux pour une société compétitive. En lieu et place de ces fantasmes, le néolibéralisme entend imposer ses propres fictions qu'il présente comme « vitales » et comme garantes de notre « survie ».

Du côté de l'enseignement, l'École et l'Université sont sommées de produire des « compétences transversales » permettant une « adaptabilité » sans limite à un « monde en perpétuel changement »⁽⁴⁾. Loin de viser l'acquisition de professions, de savoir-faire ou de métiers, c'est une employabilité flexible qu'il s'agit de produire, ayant clairement renoncé aux visées

émancipatrices de la pensée critique et à ses résistances potentielles aux consignes. Du côté de la recherche, l'Université et les laboratoires sont sommés d'inventer du nouveau à flux tendu, le nouveau étant lui-même réduit aux innovations technoscientifiques favorisant « l'écosystème de la croissance », et s'émancipant désormais officiellement de tout contrôle critique, tant par la visée commune de l'universel que par le temps long et ralenti de la pensée réflexive. On peut analyser ces mutations comme de violentes restructurations qui laissent notre monde académique « abasourdi », comme s'il était en quelque sorte (déjà) dépassé par les événements⁽¹⁾. On peut y lire au contraire une occasion historique inespérée pour que ce monde se ressoude et réfléchisse ensemble sur son destin.

L'une des principales conquêtes de sa mobilisation en 2009 est d'avoir produit une première analyse collective des enjeux du néolibéralisme en Europe et dans le monde. Charge à nous dorénavant d'encourager toutes les tentatives en cours pour prolonger cette première étape, en participant à la reconstitution de nos collectifs de travail, à l'invention de nouveaux lieux de résistance critique et à l'élaboration d'une pensée commune de ce que nous voulons voir venir par-delà la chute, proche ou lointaine, des nouvelles idoles néolibérales. ●

(1) Voir Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au collège de France. 1978-1979*, Paris, Gallimard/Seuil, 2004 ; Serge Audier, *Le colloque Lippmann. Aux origines du néolibéralisme*, Lormont, Bord de l'eau, 2008, 2012 ; Pierre Dardot et Christian Laval, *La Nouvelle raison du monde. Essai sur la société néolibérale*, Paris, La Découverte, 2009.

(2) Sur la notion d'« écosystème d'affaires », voir l'article de James Moore, « Predators and prey : a new ecology of competition », *Harvard Business Review*, 1993. Sur celle de « coopération », voir Barry Nalebuff et Adam Brandeburger, *La Co-opération, une révolution dans la manière de jouer concurrence et coopération*, Village mondial, 1996.

(3) Cf. le Rapport de Christian Blanc, remis au Premier ministre en 2004, « Pour un écosystème de la croissance ». Ce terme est omniprésent dans la rhétorique de Geneviève Fioraso, actuelle ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche.

(4) Sur ce point, voir les textes de l'OCDE et de la Commission européenne cités et commentés par Christian Laval dans *L'École n'est pas une entreprise. Le néo-libéralisme à l'assaut de l'enseignement public*, Paris, La Découverte, 2003.

(5) Voir le Rapport Le Déaut et la réponse de Christophe Pébarthe dans *Le SNESUP*, janvier 2013, p. 4.

POLICE

Une police néolibérale ?

→ par Emmanuel Didier⁽¹⁾, CMH, CNRS/EHESS

La politique du chiffre a des conséquences néfastes dans la police nationale aussi bien pour les usagers que pour les policiers eux-mêmes. Les outils statistiques ne doivent pas être une finalité et ne peuvent être considérés comme un outil de travail.

Nombreux sont les analystes contemporains pour qui les administrations publiques des pays occidentaux sont bouleversées par une vague néolibérale. Ceci est particulièrement étonnant dans le cas de la police, qui est surtout connue pour être l'instance chargée par l'État d'exercer la violence dont il revendique le monopole. On n' imagine pas facilement comment l'exercice de la violence peut être libéral, voire « néolibéral ». Mais, à supposer que ceci ait un sens, améliore-t-on ainsi l'efficacité de la police ? L'influence néolibérale exercée sur la police nationale, en France, peut être tracée de façon assez précise. Sa source se trouve à New York, à la fin des années 1990, sous la mandature du maire Républicain Rudolph Giuliani, et de son chef de police William Bratton. Ils se sont inspirés, pour définir leur doctrine sécuritaire, de la fameuse théorie de la vitre cassée, qui veut que la police ne néglige aucun désordre, y compris les plus petits. Pour ce qui concernait la réorganisation administrative des services, l'inspiration provient de théories du management forgées dans les entreprises

privées, en particulier le *Benchmarking*, que l'on doit à Robert Camp, ingénieur chez Xerox, et le *Reengineering*, de Hammer et Champi. À partir de ces éléments, le département de police de la ville de New York (le fameux NYPD dont un tee-shirt a été fièrement arboré lors d'un jogging par le président Sarkozy à peine élu) a mis au point une

technologie administrative appelée *Compstat*.

Les techniques de management néolibérales ont sans doute fait baisser les taux de délinquance, mais quant à faire reculer la délinquance, c'est une autre histoire.

Celle-ci consistait à « mettre en responsabilité », pour reprendre une expression qui a depuis fait florès en France, les chefs de district (équivalents en France à un commissaire central d'arrondissement ou à un chef de circonscription), c'est-à-dire les officiers intermé-

diaires, parce qu'ils étaient à égale distance hiérarchique du terrain et des plus hautes autorités. Ils se voyaient dotés de pouvoirs élargis, en particulier en matière de gestion du personnel et en emploi des ressources, ce qui devait leur permettre de « prendre des initiatives » (autre expression consacrée), visant à faire décroître la délinquance. En contrepartie de ce pouvoir accru, ils devaient montrer, statistiques à l'appui, lors de séances qui ▶▶



Objectif chiffre !

► étaient initialement publiques (aujourd'hui, elles ne le sont plus) réunissant en aréopage leurs plus hauts supérieurs hiérarchiques, qu'ils avaient identifié les problèmes de délinquance et proposaient des contre-mesures et enfin qu'ils avaient fait effectivement décroître les chiffres depuis la dernière séance. Pour nos lecteurs amateurs de séries télévisées, on voit dans *The Wire*, des séances d'évaluation directement inspirées de cette innovation new yorkaise.

Avant de devenir un personnage de série télévisée, *Compstat* a rencontré un immense succès : les chiffres de la délinquance ont effectivement décliné. On parla alors de New York comme de la « Lourdes » des polices, car les dirigeants du monde entier s'y rendaient pour comprendre le miracle. La France n'a pas fait exception, et ce fut le préfet de police de Paris Jean-Paul Proust, ancien directeur de cabinet de Jean-Pierre Chevènement, qui le premier, sous le gouvernement Jospin, importa *Compstat* à Paris. Puis Sarkozy, élu Président, étendit le dispositif à la police nationale. Le néolibéralisme embrasse largement.

Mesurer l'efficacité policière

Mais est-il efficace ? Le fait de transformer les policiers en « entrepreneurs » de sécurité publique, à qui on donne la possibilité de prendre des initiatives (ce qui au regard du fait qu'ils sont censés faire appliquer la loi, reste troublant puisque, habituellement, l'application de la règle implique précisément de ne pas prendre d'initiative) qui ne sont limitées que par leur responsabilité, a-t-il des effets positifs sur la délinquance ?

Le problème est que l'on n'en sait rien. Il a été clairement montré que lorsque les chiffres deviennent des objectifs en eux-mêmes, alors il peut être plus facile de les « chanstiquer » plutôt que d'agir réellement sur la délinquance. « Chanstiquer » est un verbe de l'argot policier qui signifie tricher. Or les chiffres sont beaucoup plus fragiles qu'une naïveté scientifique pourrait le laisser penser. Rien de plus facile que de les changer dans un sens flatteur. Les services d'inspection de l'administration viennent de publier un rapport qui le montre à long terme de page. Résultat, les techniques de management néolibérales ont sans doute

fait baisser les *taux* de délinquance, mais quant à faire reculer la délinquance, c'est une autre histoire.

En revanche, ce que l'on sait, c'est que le mal-être dans la police a clairement augmenté depuis que ces méthodes de management ont été mises en place. Ainsi, les syndicats de gardiens et gradés ont clairement exprimé leur réticence face à cette « politique du chiffre » qui ne rapporte presque rien aux échelons les plus bas – à l'exception d'éventuelles et trop rares primes annuelles d'une ou deux centaines d'euros –, mais font clairement augmenter la « pression », qui peut être mesurée en observant que le Service de soutien psychologique opérationnel (SSPO), un service de la police nationale, qui compte aujourd'hui plus de 50 psychologues dans ses rangs, un sommet jamais atteint auparavant ! Preuve que les policiers se plaignent de plus en plus de souffrances psychologiques. ●

(1) Auteur, avec Isabelle Bruno, de *Benchmarking, l'État sous pression statistique*, La Découverte, coll. Zones, 2013.

HÔPITAL PUBLIC

Une managérialisation sinieuse et inachevée

→ par Frédéric Pierru, Sociologue, CNRS-CERAPS

La mise en œuvre de la régulation économique dans la santé publique redéfinit les missions et le rôle des agents du secteur hospitalier. Au fil des réformes, le secteur hospitalier navigue entre centralisation et néolibéralisme. Chronique d'un bateau ivre.

Tout comme elle a été réfractée différemment par les configurations nationales, la rationalité politique néolibérale n'a pas, en France, affecté les secteurs d'action publique ni au même rythme, ni avec la même intensité, ni avec le même contenu. Si elle constitue une philosophie originale et historique-

Préserver les soins pour tous.

ment datée du « bien gouverner », son opérationnalisation relève davantage du « puzzle doctrinal ». En un sens, cette plasticité et

cette relative incohérence font sa force. Ainsi, dans le secteur hospitalier, ce n'est que très récemment, et non sans heurts, que le néolibéralisme a pu exploiter à son profit des dynamiques telles que la centralisation et l'étatisation du monde hospitalier ou encore la pénétration des raisonnements économiques au sein de l'administration sanitaire, à l'œuvre depuis au moins les années 1960. Le tournant néolibéral de la politique hospitalière a donc lieu tardivement, à la toute fin des années 1990, les alternances politiques ayant ici peu d'effet. Emblématique de ce tournant est l'adoption en 2003 de cet instrument de financement particulièrement restructurant qu'est la « tarification à l'activité » (T2A).

De la logique de soins à la logique économique

Schématiquement, il s'agit de ne plus financer des structures, publiques et privées, mais seulement des activités. Il s'agit d'introduire, bien sûr, de la « concurrence » afin de « dynamiser » des hôpitaux jugés trop « bureaucratiques » et « démotivants » pour les personnels mais aussi d'*automatiser* – et donc de *dépolitiser* – l'allocation des ressources publiques,

La réforme dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) de 2009 a constitué le volet institutionnel des réformes néolibérales.

jusqu'alors régie par des marchandages entre ministère de la santé, administrations déconcentrées et édiles locaux. L'un des ressorts de l'adhésion des « technocrates », de gauche comme de droite, au NPM, réside dans le fait que celui-ci constitue une ressource rhétorique et instrumentale décisive dans les luttes qui les opposent aux acteurs politiques, jugés par eux trop envahissants et inféodés aux intérêts sectoriels. La T2A est, de loin, la



© Didier Chamma

réforme qui a été la plus décisive en ce qu'elle a permis à la rationalité économique de s'instiller au cœur des pratiques des professionnels de la médecine, pourtant jaloux de leur autonomie. Bien qu'elle n'ait pas gagné le soutien de la majorité d'entre eux⁽²⁾, elle les a soumis *volens volens* à ses objectifs selon le modèle du « jeu de go ». Son entrée en vigueur a coïncidé avec le renforcement du poids des tutelles, des directions hospitalières et l'irruption de nouveaux acteurs comme les grands cabinets de conseil via des agences nationales dédiées à l'amélioration de la « performance » hospitalière. La réforme dite « Hôpital, Patients, Santé et Territoires » (HPST) de 2009 a constitué le volet institutionnel des réformes néolibérales. Les grands cabinets de conseil, comme dans les autres réformes sectorielles impulsées par la Révision Générale des Politiques Publiques, y ont joué un rôle clé sous la houlette de Bercy⁽³⁾. Les acteurs étatiques en sont sortis renforcés aux dépens des acteurs locaux et de l'assurance-maladie. Les personnels hospitaliers ont été, quant à eux, court-circuités hormis quelques concertations tardives de façade et c'est l'une des raisons de la mobilisation inédite de l'élite hospitalo-universitaire parisienne au printemps 2009. Pour autant, ce front médical inédit s'est révélé fragile, les multiples divisions internes au champ médical se réactivant à mesure que les pouvoirs publics se montraient déterminés à faire passer l'essentiel de la réforme malgré quelques concessions périphériques⁽⁴⁾. Est-ce à dire que la victoire néolibérale est totale ? La réponse est clairement négative. Tout d'abord, dans la vie quotidienne des établissements, les médecins peuvent obliger leurs interlocuteurs gestionnaires à composer. Ensuite, une enquête menée dans les agences régionales de santé montre que celles-ci ressemblent davantage à des administrations déconcentrées classiques qu'à des agences telles que les promeut le NPM. Autrement dit, la rationalité politique néolibérale s'est hybridée avec l'organisation traditionnelle de l'État napoléonien et le pouvoir professionnel pour dessiner une configuration aussi baroque qu'instable. ●

(1) Philippe Bezès, *Réinventer l'État*, Paris, PUF, 2009.

(2) Nicolas Belorgey, *L'hôpital sous pression*, Paris, La Découverte, 2010.

(3) Frédéric Pierru, « Le mandarin, le gestionnaire et le consultant. Le tournant néolibéral de la politique hospitalière », *Actes de la recherche en sciences sociales*, n° 194, 2012.

(4) Pierru (F.), « Les mandarins à l'assaut de l'usine à soins. Bureaucratisme néolibéral de l'hôpital et mobilisation de l'élite hospitalo-universitaire en France », dans Béatrice Hibou (dir.), *La bureaucratisme néolibéral*, Paris, La Découverte, 2013.

PÔLE-EMPLOI

L'urgence d'une rénovation

→ par Noël Daucé, secrétaire général du SNUTEFI-FSU

À l'aube du renouvellement de la convention UNEDIC, les rattrapages en termes de moyens humains au sein de Pôle-Emploi font pâle figure. La fusion de l'ANPE et des ASSEDIC a aggravé les choses. Le contexte social et économique rend nécessaire un plan d'urgence.



© p1R0g0if / Flickr.fr

Plan d'urgence pour Pôle-emploi : les ex-voto n'y suffiront pas.

à rechercher à tout prix des économies de gestion a été maintenue, ce qui concrètement se traduit par des mobilités forcées pour certaines catégories de per-

Après la phase chaotique et brûlante des deux premières années de création de Pôle-Emploi, une nouvelle phase a vu le jour. Elle se traduit par une relative stabilité institutionnelle, notamment marquée par de nouveaux équilibres internes. Ainsi, les luttes très importantes au sein de l'établissement de la phase antérieure, en termes de nombre de jours de grève et de puissance des mouvements, se sont éteintes ou espacées.

L'activité générale de Pôle-Emploi a été définie par une convention tripartite (État, « partenaires sociaux », UNEDIC) pour la période 2012-2015. Mais ce texte stratégique bâti en 2011, et cautionné par le gouvernement Fillon, a été fondé sur l'idée que la reprise économique était d'actualité, ce qui ne s'est absolument pas vérifié.

La rupture que l'on pouvait attendre avec l'alternance politique ne s'est pas matérialisée. Aucun des textes destructeurs du service public, ou répressifs à l'encontre des chômeurs n'a été abrogé. L'orientation consistant

sonnels et par une intensification du travail. Sur un corps social profondément déstabilisé par la fusion, toute modification brutale de ce type peut avoir des conséquences lourdes et dramatiques.

▼
Une politique économique en rupture avec la doxa libérale intégrant notamment la transition écologique est indispensable. Cela passe par une réforme radicale de la fiscalité, une nouvelle réduction du temps de travail et la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle.
 ▲

Le changement a eu lieu dans la réinitialisation du traitement social du chômage, avec les emplois d'avenir et les contrats de génération, à l'heure où le chômage ne cesse d'augmenter. Ce choix s'imposait au gouvernement Ayrault avec des chiffres du chômage et une situation de l'emploi proprement effrayants. Ainsi, l'ensemble des demandeurs d'emploi

inscrits, toutes catégories confondues, atteint plus de 5 500 000 d'individus au mois de juin 2013 ! Le chômage frappe toute la population, mais les plus touchés sont les jeunes, les seniors (50 ans et plus) et les chômeurs de longue durée.

Le droit fondamental à l'accès au travail ?

Cette réalité dramatique est la conséquence de l'absence de politique économique nou- ▶▶

► velle, réellement en rupture avec la politique d'austérité précédente. Toutefois, le gouvernement actuel a accordé en deux temps, pour faire face à la déferlante, des renforts en effectifs, soit deux fois 2 000 contrats à durée indéterminée. Pôle-Emploi est régi, dans ses relations sociales internes par le Code du travail, aussi toutes les embauches s'effectuent soit en CDI, soit en CDD. La première vague de 2 000 CDI était une simple remise à niveau puisque, sous Sarkozy, 1 850 postes avaient été supprimés. Mais l'actuel directeur général de Pôle-Emploi, Jean Bassères, ancien inspecteur des Finances, a voulu apporter sa contribution originale à la politique d'austérité puisque sur les 2 000 CDI de la deuxième vague, 700 sont autofinancés, c'est-à-dire financés sur la base d'économies internes. La direction générale a décidé de décliner ses orientations sous le label générique :

« Pôle-Emploi 2015 ». En clair, pour les usagers, l'ancienne formule du suivi personnalisé obligatoire est remplacée par « Trois niveaux de service », selon l'autonomie et la distance à l'emploi. Un nouveau service en direction des très petites et moyennes entreprises est initié. Une action plus en proximité avec les territoires est préconisée, avec bien sûr l'incontournable « poursuite de l'effort d'optimisation des moyens ». Les deux premiers axes peuvent apparaître à première vue séduisants. Mais la réalité est tout autre, se traduisant en particulier par la multiplication des services à distance qui s'éloignent de l'intervention personnalisée, directe, humaine, que se doit de fournir un réel service public. C'est bien d'un véritable plan d'urgence dont Pôle-Emploi a besoin pour se construire en tant que service public. Une autre politique de l'emploi est nécessaire, en particulier avec

des mesures en direction des publics les plus fragilisés. Sur le fond, une autre répartition des richesses est indispensable, une politique économique en rupture avec la doxa libérale intégrant notamment la transition écologique. Cela passe par une réforme radicale de la fiscalité, une nouvelle réduction du temps de travail et la mise en œuvre d'une sécurité sociale professionnelle. Il y a urgence, d'autant plus que le paysage dans lequel évolue Pôle-Emploi est mouvant. Deux projets de loi à venir concernent directement ces champs d'intervention : la loi de décentralisation et la loi sur la formation professionnelle. Enfin, également avant la fin de l'année, s'ouvre la négociation d'une nouvelle convention UNEDIC, fixant les règles d'indemnisation pour les chômeurs. À l'heure où l'assurance chômage n'indemnise qu'un peu plus de 40 % des chômeurs inscrits sur les listes de Pôle-Emploi... ●

L'UNIVERSITÉ

Néolibéralisme à la française

→ par Christian Laval, Professeur de sociologie, Chercheur à l'Institut de recherches de la FSU

La singulière déclinaison du néolibéralisme dans le système universitaire français transforme les rapports entre ses acteurs qui se trouvent confrontés aux nouveaux concepts de rentabilité, mondialisation et professionnalisation.

Le terme de « néolibéralisme » peut sembler un peu galvaudé tant on en a fait usage depuis une vingtaine d'années, ou trop exagéré lorsqu'on l'applique à l'université française puisqu'elle paraît encore loin de la situation américaine, anglaise ou japonaise. Pourtant, il n'en est pas de meilleur à condition de bien l'entendre.

La norme néolibérale

Le concept de « néolibéralisme », lorsqu'on lui donne un contenu à la fois large et rigoureux, ne renvoie pas seulement à la marchandisation de l'éducation et à la privatisation des établissements scolaires et universitaires. Il désigne une normalisation progressive des institutions, des rapports sociaux et des subjectivités par l'imposition de la logique de la concurrence et de la forme de l'entreprise. Cette normalisation est générale, elle concerne pratiquement toutes les sphères sociales et elle n'épargne pas les institutions d'enseignement et de recherche. Dans ce nouveau contexte, l'inégalité devient un mode de régulation des systèmes d'enseignement. La concentration des moyens et la polarisation de « l'excellence » est un choix stratégique puisqu'il s'agit de renforcer les plus performantes des universités pour améliorer leur position sur le « marché mondial de l'éducation ».

Redéfinition de la connaissance

Les politiques néolibérales, dont l'État est l'agent et la cible, ne sont pas sans rapport avec l'évolution globale du capitalisme. Dans le domaine de l'enseignement et de la recherche, elles contribuent à faire de la connaissance une dimension fondamentale de la concurrence économique entre oligopoles mondiaux et une composante centrale du capital immatériel des entreprises. La connaissance finit par ne plus être regardée que sous les rapports strictement économiques de l'innovation et de l'insertion professionnelle. Le changement de philosophie est profond avec la période antérieure : il n'est plus question d'émancipation ou de citoyenneté, l'Université et la recherche sont au service de la compétition mondiale des

économies et des entreprises. Et pour être performantes, elles doivent elles-mêmes obéir au principe de la concurrence sur le « marché mondial de la connaissance ».

Un nouveau rapport aux études

Un dispositif néolibéral agit sur les conduites et oriente les choix des individus. Pour les étudiants, l'intensification de la logique de concurrence n'est pas sans conséquence. À terme, elle entre en contradiction avec la logique du « droit aux études » pour tous, mais elle se combine très bien avec le régime dual français classes préparatoires/ universités. La ligne stratégique des élites reste de transformer les étudiants en « consommateurs » et en « calculateurs » afin de favoriser par la comparaison coûts/bénéfices une dis-



© Didier Chamma

▼
L'Université ne peut être assujettie aux normes néolibérales qu'avec la participation active, à défaut d'un consentement réfléchi, d'une partie au moins des universitaires eux-mêmes.
▲

tion plus nette entre les formations rentables du point de vue des débouchés et des revenus et les formations considérées comme d'un trop faible rendement, voire inutiles sur le marché du travail. L'augmentation des droits d'inscription est un moyen essentiel de la normalisation de l'université qu'il reste à imposer.

Une reconfiguration du métier

On ne dira jamais assez le caractère « orwellien » de la mutation actuelle : l'autonomie tant vantée, c'est la mise en place de l'hétéronomie la plus complète possible. Les enseignants-chercheurs, mis sous la pression des coupes budgétaires et soumis au stress de l'évaluation permanente, sont contraints d'aller chercher des financements sur le « marché » dans une logique de « donnant-donnant » avec les entreprises et les collectivités territoriales. L'université ne peut être assujettie aux normes néolibérales qu'avec la participation active, à défaut d'un consentement réfléchi, d'une partie au moins des universitaires eux-mêmes. L'enjeu est considérable : comment détruire l'ancienne éthique de la science, le souci de la vérité, l'importance de la rigueur de pensée chez des individus qui, pour la plupart, ont incorporé un tel ethos professionnel ? La stratégie consiste à faire que les universitaires soient de plus en plus intimement impliqués dans la logique de la concurrence entre universités, pôles d'excellence, laboratoires, et in fine, entre eux. De façon plus diffuse, on peut se demander si la rivalité émulative entre collègues, qui n'est pas d'aujourd'hui, n'est pas en train de se convertir en une lutte de plus en plus féroce pour les financements d'exception, les évolutions de carrière et les primes dans un contexte de rareté aggravée. On assisterait alors au basculement radical de la collégialité, plus ou moins solidement institutionnalisée, vers une compétition quasi-entrepreneuriale. Les formes managériales de gestion des universités et les modalités bureaucratiques de l'évaluation y contribuent puissamment au détriment du « commun » qui devrait prévaloir dans les institutions scientifiques. C'est dire que le destin de l'université repose sur les capacités de résistance des enseignants eux-mêmes. ●

ÉDUCATION CITOYENNE

Apprendre pour transmettre : l'éducation contre l'idéologie managériale

L'idéologie managériale prône l'excellence et la compétition entre individus, elle s'impose comme le must absolu jusqu'au niveau de l'enseignement. Cette idéologie menace la transmission des savoirs à l'école, à l'université et dans la recherche. Les sciences sociales ne sont pas en reste et sont de plus en plus fragilisées. Une autre conception de la culture est possible : celle de la diversité des œuvres et des langues.

Si en 2009, au moment de la lutte contre la LRU, nous avons affirmé que l'université n'était pas une entreprise ni le savoir une marchandise, le livre de ce sémanticien de renom⁽¹⁾ fait le constat des malversations de l'idéologie managériale dans le secteur de l'éducation à l'heure où « prodiguer un enseignement » se transforme en un « produire des compétences ». De l'école à l'université, un mode de gestion issu du monde économique tend à imposer son rythme d'évaluation concurrentiel et à restreindre les contenus disciplinaires dans une optique utilitaire : comme si l'éducation n'était qu'une préparation à l'emploi et l'homme une « ressource » humaine. L'ignorance justifiant l'explosion des inégalités, à quoi peut en effet servir l'étude de *La Princesse de Clèves* ?

Compétences contre connaissances

L'auteur s'intéresse aux fondements d'une idéologie emprunte d'une réduction méthodologique appuyée sur une logique comptable. Les enjeux économiques sont énormes comme en témoignent les dispositifs technologiques visant à pallier les carences programmées en postes d'enseignants. Cependant, comme l'ont montré les travaux de Vygotsky sur la *triangulation désignative* indispensable à la socialisation du jeune enfant, aucune mise en ligne ne saurait se substituer à la présence de l'enseignant. L'échange d'enseignement participe de la transmission culturelle, effet de la confiance accordée qui lie l'image du professeur à la matière enseignée et qui a décidé bien souvent de nos orientations. Les démissions du politique laissant place au discours technoscientifique dans tous les domaines, il revient, vu l'urgence, au domaine de l'éducation de construire une offensive résis-



François Rastier, PUF, 2013
(Collection « Souffrance et théorie »)

tante. Ce livre rappelle aux éducateurs qu'ils disposent d'un moyen d'action propre : celui de la transmission de valeurs culturelles⁽²⁾ dans l'esprit de la citoyenneté locale et mondiale.

La diversité des sciences sociales

L'auteur développe ses propositions en s'appuyant sur son expérience de linguiste pour objectiver les valeurs communes telles qu'elles sont exprimées et contestées dans les textes. Hors de toute canonisation et jugement de valeur, il détaille comment des textes sont devenus des œuvres, en participant à un corpus de références indispensables à l'appréhension différentielle du sens au sein des langues et des cultures.

Une tout autre mondialisation permettant à chacun de conduire ses capacités singulières vers des accomplissements ne passe ni par l'individualisme concurrentiel, ni par le nationalisme, mais par un cosmopolitisme bien compris qui reste au fondement éthique de toute égalité comme au fondement logique de toute rationalité. Cela engage une nouvelle forme d'unité des sciences car la valeur critique des connaissances scientifiques est en jeu. ●

Maryvonne Holzem, linguiste,
SNESUP section sciences de l'université de Rouen

(1) Auteur nombreux ouvrages dont : *Sémantique interprétative*, PUF, 1987, 3^e éd. 2009 ; *Sémantique et recherches cognitives*, PUF, 1991, nouv. éd. 2001 ; *Arts et sciences du texte*, PUF, 2001 ; *La mesure et le grain. Sémantique de corpus*, Champion, Collection Lettres numériques, 2011.
(2) Valeurs permettant l'établissement des connaissances scientifiques au sens large.



Des nouvelles du pôle Guyane de l'UAG

L'université des Antilles et de la Guyane (UAG) est constituée de trois pôles, ce qui implique une organisation compliquée, la Guyane étant à deux heures d'avion de la Martinique. L'université en Guyane comprend un Institut d'Enseignement Supérieur, un ESPÉ, un IUT, un service de formation continue, et une antenne de médecine. L'offre de formation est réduite et très inégalement répartie, entre diplômés pléthoriques et monopolisateurs, et d'autres fantomatiques. Parmi les plus préoccupantes anomalies, l'écrasante majorité des enseignements (75 % au moins) sont dispensés par des vacataires. D'où une présence très minoritaire des enseignants-chercheurs et leur marginalisation objective.

Les personnels non titulaires, recrutés en dehors de tout contrôle et exigences pédagogiques, sont statutairement dépendants et asservis chaque année à une chaîne de décisions et d'autoritarisme – du recteur aux chefs de département en passant par la direction des instituts qui les recrute – à laquelle ils se soumettent en échange du statut désiré d'intervenant à l'université.

Le SNESUP a entrepris de dénoncer ces effets pervers, en même temps que les dérives, abus et irrégularités multiples qui caractérisent l'UAG dans son ensemble. Les projecteurs braqués sur nos dénonciations et revendications ont permis une avancée importante à travers le lien aujourd'hui formalisé et solide avec les camarades des autres syndicats de la FSU. Pour la première fois, tous les niveaux du monde éducatif en Guyane se trouvent concrètement fédérés et peuvent échanger des informations, envisager et préparer des actions communes. ●

Le bureau du SNESUP de la Guyane : Marianne Palisse, Grégory Bériet, Isabelle Pierrejean, Gérard Police



Paris 13 se mobilise contre l'austérité

Lors du débat d'orientation budgétaire 2014 au CA du 14/06, le président de Paris 13, J.-L. Salzmann qui est aussi président de la CPU, annonce une baisse de 6,3 millions de la dotation sympa et propose des solutions pour y faire face (non-renouvellement de vingt-neuf PAST, de postes de lecteurs, baisse du nombre d'ATER...). Cette annonce est suivie de dialogues de gestion bilatéraux entre la présidence⁽¹⁾ et chaque composante. Il est demandé un effort drastique : de 150 à 300 000 euros de baisse de masse salariale par composante, - 5 % des heures complémentaires, gel de l'investissement sur le budget actuel, diminution importante du fonctionnement et investissement sur le budget 2014. Restrictions qui font suite à déjà trois années difficiles de déficit.

S'en suit un mouvement des directeurs de composantes et de la communauté universitaire. Deux AG, la deuxième rassemblant le 28/06 autour de 300 personnes, sont organisées et décident diverses actions : vente aux enchères avec « suspension du vice-président de la commission des moyens »⁽²⁾, action au ministère et délégation au CA du 9/07 où le président répond par une fin de non-recevoir à toutes nos demandes.

Une nouvelle AG a eu lieu le 2/09 et une autre est prévue le 17/09 pour envisager la suite. ●

Françoise Gayral

(1) Ces dialogues de gestion ont lieu en l'absence du président, certainement trop occupé par la CPU pour participer aux basses besognes concernant son université et qui préfère déléguer à son DGS et son contrôleur de gestion la gestion de la pénurie.

(2) Action qui a été rapportée dans divers articles de presse.



© RVNW/Fotolia.fr

ESPE d'Aquitaine : une rentrée floue qui augure mal de la refondation annoncée



Au jour de la création de l'ESPE en Aquitaine, ce qui caractérise la situation c'est l'incertitude. Tous les personnels volontaires de l'ex-IUFM ont été reversés dans la nouvelle institution et en constituent à ce jour les seuls moyens humains identifiés. La contribution des universités partenaires, celle du rectorat restent encore indéterminées, conséquence d'une accréditation accordée en l'absence de modèle économique stabilisé. Les collaborations nécessaires spécifiées par le dossier d'accréditation peuvent-elles être mises en place quand les institutions partenaires ne sont pas à même de désigner leurs intervenants ?

Ainsi, à ce jour, aucun collègue pressenti pour intervenir dans le tronçon commun du master MEEF ne dispose d'un début d'emploi du temps pour le premier semestre ! Cette situation découle de l'absence de définition de ce que peut être une culture enseignante commune. La précipitation imposée pour la création des ESPE n'a pas permis la tenue des débats nécessaires.

Nous nous inquiétons des conditions de stage de nos étudiants M2 ; les PE en contrats rémunérés seront partiellement utilisés comme moyens de remplacement d'enseignants absents. Le rectorat a fait prévaloir une vision d'employeur sur la sélection de terrains de stage selon des critères de formation. La relance de la formation continue envisagée en lien avec les mises en stage a été abandonnée pour des raisons financières : absence de crédits pour rembourser les frais de déplacement.

Alors que l'incertitude prédomine, les conditions de nomination de l'administrateur provisoire doivent être dénoncées. L'ex-directeur de l'IUFM pressenti pour assurer l'administration provisoire, co-chef de projet pour le dossier voté par l'ensemble des CA des universités et accrédité par le ministère, a été informé le 19 juillet 2013 qu'il ne serait pas nommé administrateur provisoire. Cette décision tardive fragilise la mise en place d'une ESPE de plein exercice. ●

Pierre Sémidor SNESUP-FSU, Pascal Grassetie SNEP-FSU



Souffrance à l'Université de Strasbourg

Le *New management public* fait de plus en plus de dégâts dans nos établissements. À l'université de Strasbourg, à peine un an après la fusion de 2009, un fort mouvement social de BIATSS avait conduit la direction à mettre en place une cellule « Bien-être au travail ». Si quelques résultats ont été obtenus, on doit encore déplorer que la médecine de prévention et la cellule d'écoute aient eu à prendre en charge en 2012 pas loin d'une centaine de cas de souffrance au travail, dont la proportion d'enseignants et d'EC ne cesse d'augmenter. Les militants syndicaux du SNESUP ont quant à eux été saisis depuis le début de cette année par une dizaine de collègues en situation de grande souffrance, subissant souvent des pressions fortes de leur direction de composantes ou de laboratoire.

Si les cas de harcèlement moral par supérieur hiérarchique sont rares, la majorité des situations de détresse morale témoigne d'une grave altération des relations inter-personnelles. Les témoignages de ces collègues montrent que cette dégradation est à mettre en relation avec l'accroissement des charges de travail, la multiplication des réformes, la déconstruction permanente des offres de formations et surtout les injonctions de performance liées aux évaluations répétées. Face à cette dégradation inquiétante des conditions de travail de tous nos collègues, la section du SNESUP a alerté à plusieurs reprises la DRH et la présidence de l'université en leur demandant de renforcer les moyens de prévention et de prise en charge des risques psychosociaux. Le CHSCT, récemment mis en place, sera fortement sollicité et doit jouer pleinement son rôle.

En cette rentrée, sans attendre que la direction de l'université réponde enfin à ses obligations, le SNESUP donnera une information précise à tous les personnels sur les modalités de prise en charge de la souffrance au travail et sur l'obligation de signalement des situations de harcèlement.

L'université a bien trop délaissé la solidarité et la collégialité au profit de la concurrence et de la performance. Ces valeurs sont aujourd'hui à reconquérir, sinon à réinventer. ●

Pascal Maillard, secrétaire

Petit guide pratique → par Philippe Aubry, responsable du secteur Situation des Personnels

Le SNESUP apporte des éléments essentiels d'information. Voici quelques conseils que vous devez connaître avant de prendre votre retraite.

Ce texte à vocation pratique dans la perspective d'une fin d'activité présente quelques éléments incontournables pour mesurer l'impact sur nos futures retraites de mesures telles celles envisagées dans le projet gouvernemental qui ne dévie pas de la logique de baisse du montant des pensions des réformes de 1993, 2003 et 2010. Il ne remplacera pas l'étude individualisée précieuse que fournit le secteur retraite aux camarades qui le sollicitent pour les aider à préparer le moment de leur départ. Il est restreint au cas des fonctionnaires dits de catégorie « sédentaire » dont les enseignants du supérieur font généralement partie.

DEMANDE D'ADMISSION À LA RETRAITE : la présenter au moins 6 mois avant la date de fin d'activité souhaitée pour éviter tout risque de rupture de paiement entre le traitement d'activité et la pension. L'arrêté de mise en retraite sera pris par le ministre. Le titre de pension détaillant les services et le calcul du montant de la pension sera émis par le service des pensions (ministère des Finances).

DATE DE RADIATION DES CADRES : le système de traitement continué n'existant plus depuis juillet 2011, le traitement est interrompu à compter du jour de cessation d'activité, et la pension ne commence à courir qu'à partir du début du mois suivant. Il est donc préférable que le premier jour de retraite soit le premier jour du mois.

ÂGE MINIMUM DE DÉPART EN RETRAITE : il est de 62 ans pour les générations nées à partir de 1955, respectivement 61 ans 7 mois et 61 ans 2 mois pour les générations de 1954 et 1953. Les agents nés auparavant ont déjà atteint l'âge requis.

LIMITE D'ÂGE : elle est donnée par le tableau. L'agent qui atteint cet âge est placé d'office à la retraite. Il existe des dérogations pour enfants. Par ailleurs un agent peut poursuivre son activité (jusqu'à 10 trimestres) tant qu'il ne bénéficie pas d'une pension à taux plein.

DURÉE D'ASSURANCE : elle est évaluée *tous régimes confondus*. Les périodes de fonction publique sont calculées au jour près, tandis que le régime général attribue un nombre de trimestre par année sur la base des rémunérations perçues. S'y ajoutent certaines périodes d'interruption après 2004 pour raison familiale, et les années d'études rachatées.

NOMBRE DE TRIMESTRES LIQUIDABLES (N) : il est obtenu en additionnant les services effectifs de titulaire et stagiaire, les services de non titulaire validés. Les périodes à temps partiel sont proratisées. S'y ajoutent par exemple le service militaire ou les années d'étude rachatées ainsi que des majorations ou diverses bonifications. L'ensemble constitue la DSB.

Si l'agent a atteint la limite d'âge ou qu'il justifie d'une durée d'assurance égale ou supérieure à la durée de référence DR donnée dans le tableau, il a droit à une pension « à taux plein » (c'est-à-dire sans décote). Hors majorations, son montant est obtenu en multipliant 75 % du dernier traitement indiciaire brut détenu au moins 6 mois par le quotient DSB/DR (DSB : Durée de Services + Bonifications exigées pour obtenir les 75 %).

Sinon ce montant à taux plein est réduit de 1 % par trimestre manquant (1,125 % en 2014, 1,5 % ensuite), sauf cas dérogatoire.

Date de naissance	Âge limite de service	Durée de référence (DR) (en trimestres)
1948 et avant	65 ans	160
1949	65 ans	161
1950	65 ans	162
1951 (avant le 1/7)	65 ans	163
1951 (entre le 1/7 et le 31/12)	65 ans et 4 mois	163
1952	65 ans et 9 mois	164
1953	66 ans et 2 mois	165
1954	66 ans et 7 mois	165
1955 et après	67 ans	166

DES UNIVERSITAIRES FRÉQUEMMENT MULTIPENSIONNÉS : VERS UNE GÉNÉRALISATION

De nombreux collègues dans l'enseignement supérieur et la recherche ont une carrière précédée d'activités diverses, pas forcément validables ou qu'ils n'ont pas validées pour le régime fonctionnaire. Leur préoccupation est la validation et la combinaison de plusieurs régimes, plus particulièrement le régime général, dans l'application de la décote. Pour évaluer leur durée d'assurance, ils peuvent demander à la CRAM, ou à la CNAV en région parisienne, un relevé de carrière où apparaissent les trimestres comptabilisés pour le régime général.

Ce cas de figure se généralisera dans notre milieu suite à la suppression de la possibilité de valider les services de non-titulaire (cf. page métier du Mensuel de décembre 2012), entraînant à terme une baisse du montant des pensions à taux plein auxquels pourront prétendre les collègues. Pour que ce montant ne soit pas en outre amputé par une décote, ceux-ci n'auront d'autre choix que de poursuivre leur activité jusqu'à la limite d'âge. En effet, ils risquent fort de voir leur durée d'assurance pâtir du recul de l'âge moyen de recrutement, du développement de la précarité et des postdocs à l'étranger, alors que la durée minimale d'assurance serait portée à 172 trimestres, soit 43 ans, dans le projet gouvernemental. ●

INSCRIPTION LISTES DE QUALIFICATION

Le serveur ANTARES pour l'inscription sur les listes de qualification aux fonctions de PR et MCF est ouvert depuis le 10 septembre.

Le calendrier complet de la procédure a été diffusé par mail à tous les syndiqués, tous les détails étant accessibles sur le site du ministère à l'adresse :

https://www.galaxie.enseignementsup-recherche.gouv.fr/ensup/cand_qualification.htm

Les collègues risquent de voir leur durée d'assurance pâtir du recul de l'âge moyen de recrutement, du développement de la précarité et des postdocs à l'étranger.



© Virgin / parodie D. Charma

SITUATIONS DE HANDICAP DANS L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Comment sortir de l'impasse ?

→ par Isabelle de Mecquenem, secteur « Affaires personnelles »

Quand l'organisation universitaire fait obstacle à la prise en compte des droits spécifiques.

Il est toujours utile de rappeler que 70 % des personnes handicapées le sont devenues au cours de leur carrière. On ne naît plus handicapé, ou en tous les cas, de moins en moins, mais on le devient, à cause des accidents de la vie et de la route, ou de maladies invalidantes survenant alors que l'on se trouve en pleine possession de ses moyens, investi dans son métier, avec une longue carrière devant soi. Selon une étude statistique de 2007 du ministère, 62,4 % des enseignants handicapés (toutes catégories confondues) avaient en effet plus de 10 ans d'ancienneté dans l'enseignement supérieur.

Les établissements du supérieur sont donc, comme toute la fonction publique, confrontés à la problématique des handicaps. La loi du 11 février 2005 leur a créé de nouvelles obligations, notamment en matière d'emploi. La charte « Handicap » de la CPU en 2007 a ancré les missions et les correspondants « Handicap » dans le paysage universitaire, formant une évolution très positive, mais qui s'est exercée surtout en direction des étudiants et de certaines catégories de personnels. En 2013, rares sont les établissements qui, comme à Bordeaux 1, osent afficher une politique volontariste en faveur des personnels enseignants pour toutes les étapes de la carrière, y compris le recrutement. Depuis 2010, le ministère soutient la création de contrats doctoraux pour des étudiants handicapés. En 2013, on relève 25 contrats

de ce type pour tout le territoire, destinés à constituer un vivier pour la recherche et l'enseignement, ce qui reste toutefois hypothétique. Si des avancées sensibles et mesurables sont intervenues, comme l'accessibilité des locaux, nous sommes encore loin de l'objectif qualitatif adopté par la CPU à l'issue du colloque de Rennes de mai dernier, invitant à faire de l'Université « un modèle d'intégration citoyenne » pour les personnes handicapées. Cette proposition pourrait même représenter une forme de provocation à la lumière des cas de collègues vivant des situations dramatiques, dont nous avons observé l'augmentation au service « Affaires personnelles ». Des progrès significatifs restent à donc accomplir notamment en direction des oubliés des politiques sociales, que sont les personnels enseignants et enseignants-chercheurs.

D'après le recensement du ministère, l'ESR comptait 210 enseignants « bénéficiaires de l'obligation d'emploi » au 1^{er} janvier 2007, ce qui représente 0,3 % des effectifs globaux des personnels enseignants en fonction dans l'enseignement supérieur, titulaires et non-permanents confondus. La plupart de ces personnels s'étaient vus accorder la reconnaissance de travailleur handicapé (RQTH). L'étude mentionnait aussi les moyens mis en œuvre (allègements de service, service exclusivement en recherche, auxiliaire de vie, aménagement du poste de travail), ainsi que leur répartition précise



© MESR

Nous sommes encore loin de l'objectif qualitatif adopté par la CPU en mai dernier, invitant à faire de l'université « un modèle d'intégration citoyenne » pour les personnes handicapées.

par catégorie. Ces chiffres paraissent néanmoins dérisoires et suscitent des interrogations, même s'ils connaissent une récente augmentation : le taux de B.O.E (notion plus large que le handicap) dans l'ESR est passé à 1,21 % en 2010, puis 1,54 en 2011. Y aurait-il des risques à révéler et à demander la reconnaissance d'une situation de handicap pour sa carrière ? Telle est la véritable question.

Aujourd'hui où en est-on ? Il faut rappeler que nous sommes à une échéance importante, puisque le plan pluriannuel d'insertion professionnelle des personnes handicapées dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur est arrivé à terme. Le nouveau doit être élaboré et publié par la Direction générale des ressources humaines. Lors de la dernière réunion avec les organisations syndicales, en décembre 2012, les responsables de la DGRH ont annoncé que l'enseignement

supérieur ferait désormais l'objet d'un plan distinct de celui de l'éducation nationale, afin de tenir compte des spécificités des règles universitaires, ce qui est positif. Nous espérons ainsi que la « priorité en matière de mutation ou, le cas échéant, de détachement ou de mise à disposition dans la mesure compatible avec les nécessités du service (articles 60 et 62 de la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984) valable dans la fonction publique pourra enfin s'appliquer aux enseignants-chercheurs sans que ceux-ci aient à se battre jusqu'à épuisement pour la faire valoir. ●

STAGES DE FORMATION SYNDICALE

Stages de formation syndicale spécifiques « sup-recherche » proposés par le centre de formation de la FSU pour 2013-2014

10 et 11 octobre 2013 : Questions budgétaires universitaires

20 et 21 novembre 2013 : Questions juridiques du sup, partie I

12 et 13 février 2014 : CHCST du sup

14 mai 2014 : Questions juridiques du sup, partie II

Le programme détaillé de ces stages, la liste complète des stages organisés par le centre de formation de la FSU pour 2013-2014, ainsi que la procédure d'inscription à un stage et les documents nécessaires sont disponibles sur le site <http://formation.fsu.fr>

Si d'autres questions se posent au sujet de ces stages, vous pouvez, après consultation du site du centre de formation, SVP, les poser par courriel à l'adresse stages.formation-syndicale@snesup.fr

CADRE NATIONAL DES FORMATIONS

Vers un diplôme régional ? → par Pierre Chantelot, responsable secteur « Formations »

La précipitation du ministère pour réduire la nomenclature des intitulés de mention de licences et masters est accentuée par un « cadre national des formations » qu'il a produit cet été sous la forme d'un document de travail, soumis à la concertation... mais qui s'impose de fait aux établissements de la vague E.

À la fin du mois de juillet et donc en pleine période estivale, la DGESIP – Direction générale pour l'enseignement supérieur et l'insertion professionnelle – a transmis aux directions des cycles licences des composantes des universités un document soumis à la concertation intitulé « Cadre national des formations ».

Ce document de « travail, imparfait, et destiné à évoluer⁽¹⁾ » selon J.-M. Jolion, constituera la base du futur arrêté cadrant les dénominations des intitulés des mentions de licences et de masters, les spécialités de ces derniers disparaissant par la même occasion. Ce document devrait être finalisé fin décembre pour ensuite être opérationnel dans Admission Post-Bac dès la rentrée 2014 pour le cycle licence et en 2015 pour le cycle master. Les établissements de la vague E devant déposer leurs dossiers d'évaluation avant le 15 octobre 2013 seront contraints de revoir leurs maquettes et entamer une valse d'aller-retour avec la DGESIP pour faire « coïncider » leurs intitulés de licence avec le cadre national, lui aussi en évolution. La précipitation du gouvernement conduit une fois de plus à accroître la surcharge de travail pour nos collègues et à une nouvelle remise en cause de ce qui a déjà été patiemment construit.

Depuis un an, les travaux du CSL et du CSM n'ont pas permis de faire consensus quant à la liste des intitulés des mentions de licence et de master. Pour les licences, l'objectif gouvernemental est de passer de 300 mentions à une quarantaine. Si l'on peut apprécier favorablement l'effort de rendre plus lisible, pour les étudiants et leur famille, la communauté universitaire et les salariés, l'offre de formation, les critères pour la restreindre à ce point n'ont jamais été explicités. Aucune réflexion liminaire avec la com-

munauté universitaire dans toutes ses dimensions n'a permis de préciser ces intitulés. Quant à la dizaine de règles énoncées dans une note succincte du CSM, elle ne permet pas de comprendre comment la centaine d'intitulés de master a été construite. La mise en place de commissions par champ disciplinaire (dont les périmètres restent à définir) et la prise en compte de notre conception de la pluridisciplinarité (explicitée notamment dans nos « propositions pour le cycle licence⁽²⁾ »), permettraient la construction de nomenclature des diplômes aux contenus légitimes vis-à-vis de la communauté universitaire et comparable d'un établissement à l'autre. La question de la réponse des formations initiale et continue aux besoins de la société est au cœur du diptyque

Le SNESUP poursuivra ses efforts pour participer à la construction de nomenclatures offrant de solides formations en vue de la reconnaissance de la qualification et de l'accès à l'emploi.

« emploi » et « jeunesse », enjeux formulés par le président de la République. En s'appuyant sur une interrogation des idées sociétales du XXI^e siècle et des besoins de formation qui en résultent, l'occasion de créer une synergie constructive entre les acteurs de la formation, les salariés et les employeurs, reste à saisir. Or le MEN et le MESR, absents de la « grande conférence

sociale pour l'emploi », n'ont pu y contribuer. Construire le cadre d'une reconnaissance des qualifications par des conventions collectives rend essentiel la production des références et d'un cadre national des diplômes.

EXIGENCE DE LISIBILITÉ ET ÉGALITÉ

Le document « cadre national des formations » pose plus de questions qu'il n'apporte de réponses. Par exemple, quel sera le format d'un parcours type de licence ? Quelles mentions de licence donnent-elles un accès de droit vers un master ? Ou encore quels seront les critères d'accréditation des formations ? Un de ceux avancés par M. Jolion est la constitution d'équipes pédagogiques en licence. Mais ce vœu restera pieu si toutes les dimensions d'enseignement et de recherche d'un EC ne sont pas reconstruites à part égale et que des moyens, humains, financiers et matériels, ne sont pas mis en place pour encourager la constitution et la pérennisation d'équipes pédagogiques.

Pourquoi la recherche n'est-elle quasiment pas abordée en cycle licence, comparativement à la grande place que tient le numérique ? Certes ce dernier est un outil pédagogique qui doit être un vecteur de transmission de connaissances, de compétences et de savoir-faire, mais le cadre national de formation ne pose pas la question de la reconnaissance de la dimension universitaire de celui-ci, ni de la propriété intellectuelle des formations mises en ligne et de la reconnaissance du travail effectué par les collègues, notamment dans le cas de l'e-learning.

Le SNESUP poursuivra ses efforts pour participer à la construction de nomenclatures offrant de solides formations en vue de la reconnaissance de la qualification et de l'accès à l'emploi tout en renforçant le lien formation-recherche et le cadrage national des formations. ●

(1) Lors d'une rencontre à la DGESIP, mercredi 4 septembre, J.-M. Jolion, chef du service de la stratégie de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle à la DGESIP.

(2) <http://www.snesup.fr/Presse-et-documentation?aid=5652&ptid=5&cid=3833>



NOUVELLE LOI ESR ET RECHERCHE

En directe continuité de la loi LRU

→ par Heidi Charvin et Bruno Truchet, coresponsables du secteur « Recherche »

La nouvelle loi ESR a été promulguée le 22 juillet. Dans diverses interventions, Geneviève Fioraso a évoqué la nécessité de poursuivre la réforme de l'ESR dans un délai de 2 ans. Il nous est paru important de décrypter le texte de la nouvelle loi au regard des impacts présents et futurs sur la recherche.

QUELQUES AMÉLIORATIONS, NOTAMMENT DUES AU TRAVAIL DU SNESUP

Si l'on peut toujours craindre que le rajout de la mission de « *transfert de technologie* » se fasse au détriment de la recherche fondamentale, le travail du syndicat a permis que soient rajoutés les mots « lorsque c'est possible », ainsi que « la diffusion de la culture humaniste... scientifique, technique et industrielle » (art. 7 et 10). Les pressions exercées sur l'Assemblée nationale et le Sénat ont permis de faire accompagner la stratégie de recherche par une programmation pluriannuelle de moyens. L'OPECST fera un rapport biennal avec « *données sexuées* », point marquant l'importance donnée à la mission d'égalité des genres (art. 15). Sur un autre plan, l'« accès libre aux données scientifiques » figurerait une véritable révolution dans le monde fermé de la publication scientifique universitaire où seules les universités les plus nanties accèdent aujourd'hui à la totalité de l'information payante (art. 16). Le CNESER rajoute à ses fonctions d'évaluation, la dimension recherche, jusqu'à présent négligée. En ce qui concerne les personnels (titre vi), on peut se satisfaire d'une meilleure reconnaissance du doctorat (art. 35 et 78), et d'un assouplissement de la politique d'accueil des étudiants et collègues étrangers (art. 86).

MAIS L'IDÉOLOGIE DE LA LOI LRU EST CONSERVÉE

Pour le reste, la politique choisie est identique, voire pire que celle du gouvernement Sarkozy. Ainsi, l'accréditation des établissements universitaires devant

prendre « en compte le lien entre enseignement et recherche » (qui de fait ne peut être identique entre établissements), le retour au cadrage national des diplômes deviendra impossible (art. 37).

De même, le décret de 2009 sur le statut des EC est entièrement prorogé. Pire, la modulation de services est mentionnée implicitement dans l'article 73, qui spécifie que les statuts des personnels enseignants « leur permettent d'exercer ces missions simultanément ou successivement ». Malgré les critiques quasi unanimes de la communauté, les comités de sélection restent en place, ainsi que l'ANR. Les dispositions relatives à la recherche (titre vii) supprime l'AERES, mais la remplace par une structure tout aussi inquiétante : le Haut Conseil de l'Évaluation de la Recherche et de l'Enseignement Supérieur (HCERES) (art. 90). Ce dernier chapeaute désormais l'ensemble de l'évaluation de l'ESR, directement ou via une validation des procédures d'évaluation quand celle-ci est confiée à d'autres instances. Ainsi, l'évaluation des établissements et de leurs regroupements, des organismes, des FCS, de l'ANR, des unités, des personnels, des formations et diplômes, sont désormais dans les mains d'un conseil de 30 personnes, dont seulement 6 à 9 issues du CNU et CoNRS et deux étudiants, les 19 membres restants étant tous nommés : un tiers de représentants élus dans un conseil concentrant autant de pouvoir, curieuse conception de la démocratie de la part d'un gouvernement se prétendant de gauche ! La loi crée également un Conseil stratégique de la recherche (art. 95), placé auprès du Premier ministre, et qui propose les grandes orientations de la stratégie nationale de recherche. À qui sera confiée cette énorme responsabilité ? Mystère pour l'instant, la composition et les missions de ce conseil restent à déterminer par

décret. Enfin, l'importance donnée au transfert des connaissances vers le monde économique est réaffirmée dans l'art. 97.

DISSOCIATION ENSEIGNEMENT-RECHERCHE ET RENFORCEMENT DES**NIVEAUX EUROPÉENS ET RÉGIONAUX**

Un seul et même ministère pour l'enseignement et la recherche ? C'est fini : les deux charges sont distinctes maintenant (art. 4) ! Sans remaniement ministériel en vue, ce changement pourrait bien anticiper la suppression du trait d'union d'enseignant-chercheur. La question de passage de la fonction nationale à la fonction

territoriale reste dans les discussions informelles.

Le texte priorise toutefois la stratégie nationale et met sous tutelle les stratégies régionales accompagnant la décentralisation et les missions octroyées aux régions, telles que l'attribution et la gestion stratégique des

▼
Malgré quelques rares améliorations, la nouvelle loi poursuit la politique du gouvernement précédent, accentuant la mise sous tutelle de la recherche.
▲

fonds européens FEDER (art. 4 et 19). Exit le PRES, ses missions s'effectueront dans un nouveau cadre territorial de *fusion* ou de *regroupement* des établissements publics d'enseignement supérieur et des organismes de recherche partenaires (*communauté d'universités* ou association d'établissements publics et privés) en vue de coordonner leurs formations, recherches et transferts. Un établissement privé pourra intégrer un établissement public mais sans en prendre le titre ou délivrer des diplômes (art. 62). En conclusion, à la lecture des aspects recherche de la nouvelle loi, aucune trace de la rupture, attendue et annoncée, avec la politique du gouvernement Sarkozy. Cela est d'autant plus inquiétant que nos gouvernants ne semblent pas du tout prendre la mesure de la déception engendrée. ●

Le prochain numéro de la VRS sera largement consacré à l'analyse de la loi ESR



© Didier Chamma

Haute couture

ENTRETIEN AVEC **Serge Audier**Maître de conférences en philosophie, université Paris 4⁽¹⁾

En dépit du sens univoque qu'il revêt aujourd'hui, le néolibéralisme a historiquement opposé partisans de l'approfondissement de l'idée d'égalité et du développement de la protection sociale aux thuriféraires de la régulation globale par le marché, prêts à assumer le prix de l'injustice.

Dans votre livre *Néo-libéralisme(s)*, vous insistez sur le caractère plus hétérogène qu'on ne le dit souvent de la doctrine néolibérale, et même sur la polysémie du mot néolibéralisme. À quand remonte cette catégorie ?

Un point d'abord de méthodologie. En insistant sur la diversité interne au néolibéralisme, je n'ai pas voulu dire que le néolibéralisme n'existe pas : je n'ai rien fait d'autre que le travail qu'ont effectué les historiens du socialisme, ou récemment du fascisme, pour repérer des points de conflits, de convergence, de compromis ou d'éloignement. Curieusement, cette méthodologie choque parfois quand il s'agit du néolibéralisme, comme si cela risquait d'affaiblir le combat politique ! Le mot lui-même a en effet une histoire. Il se diffuse dans le monde entier après le coup d'État de Pinochet au Chili en 1973, et l'expérience économique des « *Chicago Boys* » de Milton Friedman, puis avec les contre-révolutions reaganienne et thatchérienne, le « consensus de Washington » comme doctrine du FMI, etc. Le néolibéralisme désigne alors, souvent, un « fondamentalisme de marché » qui détruit les compromis antérieurs par la privatisation, la dérégulation, la flexibilisation, les baisses d'impôt, la transformation du secteur public selon les normes du privé, etc.

Cependant, le mot apparaît antérieurement...

Dans les années 1950-1960, il s'applique essentiellement à l'Allemagne, à « l'économie sociale de marché » et à la théorie de l'ordolibéralisme. Par rapport à la forme de néolibéralisme qui devient hégémonique dans le monde à partir des années 1970, autour de Friedman et de l'école de Chicago, on peut repérer des particularités – et, là aussi, des différences internes, entre un pôle plus juridique et un autre « sociologique ». Sa spécificité réside dans une focalisation sur les règles de la concurrence et la « constitutionnalisation » de celles-ci, une obsession anti-cartels et anti-monopoles – alors que l'école de Chicago des années Reagan-Bush ira largement en sens inverse... – mais aussi, même si beaucoup en France n'y croient pas, un contenu « social ». Certes, les protagonistes de l'économie sociale de marché ne sont ni des



© V. Pescheux-Fijl / Flickr.fr

Le néolibéralisme se diffuse dans le monde entier après le coup d'État de Pinochet en 1973, et l'expérience économique des « *Chicago Boys* », puis avec les contre-révolutions reaganienne et thatchérienne

sociaux-démocrates, ni des keynésiens, ni des planistes à la française, mais ils insistent – surtout leur principal théoricien Alfred Müller-Armack – non seulement sur le fait qu'un marché régulé et prospère, ouvert à tous les acteurs économiques, a des implications sociales positives, mais aussi sur des politiques non négligeables de redistribution, de protection sociale, de « qualité de la vie »... Notons que Müller-Armack prônait un quasi-plein-emploi, des mesures contracycliques en cas de crise, une certaine responsabilité sociale des entreprises, etc. Quelques-uns ont des préoccupations écologiques totalement absentes de l'école de Chicago ou de l'école autrichienne. Un autre – Alexander Rüstow – prôna sans succès une taxation massive sur l'héritage. Ce n'est pas édulcorer ce libéralisme-là – ni en faire l'apologie – que de constater qu'il présente des singularités, qui ont influencé en partie – mais en partie seulement – la construction européenne.

En même temps, tous ces intellectuels ont convergé autour de la fameuse Société du Mont Pélerin et avant dans le Colloque Lippmann de 1938, dont vous avez préfacé et réédité les actes (Poch'BDL, 2012, 1^{re} éd. 2008).

Certainement, il y a eu de réelles convergences – mais parfois aussi de lourds clivages internes – contre le dirigisme, le planisme, etc., et ce dès les années 1930 où le libéralisme semblait moribond, et d'abord à Rome, Berlin et Moscou. Mais, comme j'ai essayé de le démontrer, tous les membres du Colloque Lippmann n'étaient pas des adversaires de l'interventionnisme de Keynes – même leur rapport au New Deal différait – et on assista à des divergences explicites entre un pôle qui considérait que le programme libéral devait être transformé, mais à la marge – c'est le cas de l'Autrichien Ludwig von Mises –, et un autre qui jugeait qu'une refonte considérable devait avoir lieu, y compris au plan social et, pour certains – dont Lippmann – redistributif. En 1938, le mot « néolibéralisme » est très flou : il évoque certes un capitalisme des « règles », mais aussi, pour certains, un « libéralisme social »...

Depuis Michel Foucault, on mobilise beaucoup ce Colloque Lippmann pour dire que le néolibéralisme actuel y est en germe...

Oui, c'est la tendance aujourd'hui de dire, en gros : « Vous n'avez rien compris, le néolibéralisme n'est nullement le *laissez-faire*, l'*anti-étatisme*, etc., mais la construction d'une société concurrentielle par les pouvoirs publics, État ou Europe ». On parle même de « bureaucratie néolibérale », etc. C'est en partie vrai, mais j'invoquerais à la prudence en soulignant que l'histoire du néolibéralisme présente aussi des discontinuités historiques, et qu'il se déploie sous plusieurs formes, dont certaines se concrétisent par un pur et simple retrait de l'État, des coupes drastiques dans les budgets sociaux, et des exclus qu'on laisse crever sur des cartons. Peut-être aurions-nous intérêt à être plus attentifs aux diverses façons dont le « néolibéralisme » se concrétise dans des sociétés qui restent malgré tout assez différentes. ●

Propos recueillis par Alain Policar

(1) Auteur, notamment, de *Néo-libéralisme(s)* - Une archéologie intellectuelle, Grasset, 2012.

HOMMAGES

Ernest-Marie Laperrousaz

Le 2 août 2013, Ernest-Marie Laperrousaz nous a quittés. Archéologue et historien des religions, enseignant en Égypte, il faisait des recherches sur la figure de Moïse. Hélas, les événements de 1956 l'ont obligé à rentrer rapidement en France en laissant sur place son travail de recherche. Il a ensuite travaillé avec l'équipe de Dupont-Sommer et comme pensionnaire désigné par l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres. Il est entré ensuite à l'EPHE comme membre de la section d'Histoire des religions. Il sera nommé directeur d'études en 1970. En 1974-1975 il fut l'un des cofondateurs du Centre interdisciplinaire d'étude de l'évolution des idées, des sciences et des techniques à



Orsay dont il a été le président jusqu'à la retraite.

Son engagement syndical a été constant : cinquante ans de militantisme syndical au SNESUP puis au SNESUP ! En 1968, il fit d'ailleurs partie de la délégation qui représenta notre syndicat au colloque d'Amiens. Il a été aussi membre de la commission des conflits du SNESUP. C'était un homme d'une grande amabilité, courtois et généreux, convivial et curieux. Il entretenait des relations d'amitié avec nombre de ses collègues et les personnes avec lesquels il travaillait au syndicat. Nous ne l'oublierons pas.

Il a fait don de son corps à la médecine. ●

Guy Odent

TÉMOIGNAGES

La disparition d'E.-M. Laperrousaz nous a valu un abondant courrier. Nous ne pouvons évidemment en publier l'intégralité. De la lettre de Nicole Fiori-Duharcourt, ancienne secrétaire générale, nous retiendrons l'hommage à sa personnalité chaleureuse, comme, écrit-elle, l'appelaient les vieux routiers. Elle nous dit garder le souvenir des séances de BN, « avec lui toujours un peu plus gaies ». Du témoignage de Jean-Pierre Kahane, nous soulignerons l'évocation de son rôle dans la création à Orsay du Centre interdisciplinaire mentionné dans le texte de Guy Odent. Il écrit : « Laperrousaz avait, dans cette entreprise comme ailleurs, un enthousiasme communicatif, un vrai pouvoir de conviction sur ce qui lui paraissait important, l'aptitude à la collaboration sous des formes inédites ».

Citons encore le mot de Jean-Yves Follérou qui dit de Laperrousaz qu'il « associait la conviction de la rigueur et la rigueur de la conviction » et qui conclut magnifiquement par la phrase suivante : « L'éternité est peut-être un leurre, mais la fraternité est une certitude ».



© © DRY/essor

Geneviève Calame-Griaule

Spécialiste des Dogon, G. Calame-Griaule était l'une des fondatrices de l'ethnolinguistique française. Son ouvrage de 1965, *Ethnologie et langage. La parole chez les Dogon*, est rapidement devenu un classique. Il s'agissait de son travail de thèse, thèse au cours de laquelle elle examinait les mécanismes d'apprentissage linguistique, la structure des contes et, tout particulièrement, les effets produits par les situations discursives. Influencée par les œuvres

d'Émile Benveniste, Marcel Griaule (dont elle était la fille) et Claude Lévi-Strauss, ainsi que par la psychanalyse, elle a formé, lors de ses enseignements à l'Inalco puis à Paris 3, toute une génération d'ethnologues français et africains. En 2006, elle publie ses *Contes dogon du Mali* dont le succès dépassera largement le cercle des spécialistes. Son enthousiasme et sa générosité dans sa manière de transmettre les connaissances nous manquent déjà. ● La rédaction

Albert Jacquard

Avec la mort d'Albert Jacquard, le pays perd un homme exceptionnel qui a su concilier une vie citoyenne en direction des plus démunis avec une carrière au service de la science. Son rôle dans la dénonciation du racisme, en particulier depuis la parution en 1978 de son *Éloge de la différence*, fut décisif. En effet, après la longue et noire période durant laquelle la science, la génétique notamment, avait servi les pires causes, l'engagement d'un généticien (il était docteur d'État en biologie humaine depuis 1972) a été, pour beaucoup d'entre nous, déterminant.

La constance de son combat en faveur des pauvres, quelles que soient leurs

origines est tout aussi remarquable. On n'oubliera pas la lutte menée en faveur du droit au logement et son courage face à la brutalité policière, ni celle, notamment à l'église Saint-Bernard, au côté des sans-papiers.

On se gardera de passer sous silence une autre initiative militante, la participation, en 2009, au Tribunal Russell sur la Palestine, afin de contribuer, autant que faire se peut, à un règlement juste et durable du conflit israélo-palestinien.

Nous garderons un souvenir ému de l'homme de paix, empathique à l'égard de la souffrance des plus fragiles, d'un homme qui a su restituer à la politique toute sa dignité. ● La rédaction



© Guillaume Paumier

Des outils linguistiques adaptés à l'enseignement supérieur

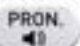
Visuels, complets, légers



EW-F4000E



17 OUVRAGES EN 1 !

- Contenu encyclopédique : civilisation anglo-saxonne, bibliothèque d'images, citations presse et littéraires
- Amélioration de la prononciation avec la fonction vocale 
- Connectivité PC



EW-F300C



5 OUVRAGES EN 1 !

- Accès rapide aux sens des mots
- Assimilation visuelle grâce à l'écran couleur
- Utilisation longue durée : 130 heures d'autonomie, compact et robuste



Pour plus d'informations, rendez-vous sur

EX-word
www.ex-word.fr

« J'en tremble encore. La bagarre a éclaté entre 2 élèves sans que j'aie rien vu venir. J'ai été mis en cause pour défaut de surveillance et là, ça m'a vraiment soulagé d'avoir quelqu'un avec moi pour m'accompagner et me défendre. »

Olivier – Professeur des écoles à Grenoble.



**OFFRE MÉTIERS DE L'ÉDUCATION EN PARTENARIAT
AVEC LES AUTONOMES DE SOLIDARITÉ LAÏQUES.**

L'Offre Métiers de l'Éducation couvre vos risques professionnels et vous propose un accompagnement solidaire de proximité pour vos démarches administratives et juridiques. Pour plus d'informations, rendez-vous sur maif.fr



ASSUREUR MILITANT.